

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
La faible rémunération de l'épargne n'est pas une fatalité !.....	2
3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	4
Quelle sortie de crise sanitaire pour l'épargne en France ?	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	7
Les relevés d'information annuels arrivent !.....	7
Les fonds eurocroissance, le futur de l'assurance vie ?.....	10
LE COIN DE LA RETRAITE	13
61 ans, l'âge idéal de la retraite pour les Français ?	13
Les jeunes retraités déménagent.....	19
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	21
Population française, une deuxième année de crise sanitaire	21
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	30
Les retraités, l'épargne et le patrimoine : Comment les retraités épargnent-ils ?	30
2021, prédominance de l'épargne liquide avec un zeste de prise de risque	44
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	59
Tableau de bord des produits d'épargne	60
Tableau de bord des marchés financiers.....	61
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	62
Tableau de bord de la retraite	63

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

LA FAIBLE RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE N'EST PAS UNE FATALITÉ !



Le taux du Livret A est passé de 0,5 à 1 % à compter du 1^{er} février. Un rendement de 1 % quand l'inflation dépasse 2 % peut apparaître comme ridicule. Même s'il est absurde de comparer la rentabilité d'un placement à l'évolution des prix du panier de consommation des ménages, l'épargnant, avec le Livret A, voit son capital s'éroder mois après mois. Pour autant, ce taux de 1 % est une anomalie compte tenu du niveau des taux d'intérêt à court terme. En raison de la politique monétaire des banques centrales, ces derniers sont toujours en territoire négatif. En Allemagne, les épargnants pour profiter de produits offrant la garantie du capital peuvent supporter des taux négatifs. En France, le taux moyen des livrets bancaires non réglementés est proche de zéro.

Pour obtenir du rendement, les épargnants sont appelés à opter pour des placements dits à risque, les actions, les unités de compte de l'assurance vie ou du Plan d'Épargne

Retraite. Ils sont de plus en plus nombreux à franchir le gué. Il n'en demeure pas moins que les épargnants de la zone euro se voient, en moyenne, offrir des rendements inférieurs à ceux du Royaume-Uni ou des États-Unis. Si les faibles taux directeurs de la BCE expliquent en partie cette situation, d'autres facteurs interviennent. La réglementation européenne, l'inexistence d'un grand marché unifié européen des capitaux et la faiblesse du capital risque contribuent à cette moindre rémunération des épargnants du Vieux Continent. Ces derniers acceptent de financer, « à l'insu de leur plein gré », leurs États impécunieux faute d'avoir accès à des produits plus intéressants. Les pays de la zone euro, pour rattraper leur retard dans l'industrie ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication, auraient tout avantage à développer des fonds de pension et des fonds de capital risque ayant un champ d'action non pas local mais européen. Les licornes d'Italie, d'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas, de Belgique, de France, d'Allemagne et des autres États membres auraient tout à gagner de

pouvoir compter sur des fonds ayant accès à un large marché de capitaux. Les épargnants seraient gagnants car en matière de capital risque l'important est de mutualiser l'aléa. De larges fonds sont mieux couverts que des petits fonds franco-français. La diversification est une loi de survie que les SCPI appliquent à merveille pour éviter d'être dépendantes d'un pays, d'une

région ou d'une catégorie d'actifs immobiliers. Pour les actions, en particulier les non cotées qui offrent potentiellement les meilleurs rendements, cette devise est de mise. Les Européens devraient en tirer les conclusions et mettre sur pied de véritables fonds couvrant tous les États de la zone euro.

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

QUELLE SORTIE DE CRISE SANITAIRE POUR L'ÉPARGNE EN FRANCE ?

Les Français semblent avoir une fois de plus privilégié, en 2021, les placements sans risque comme le Livret A. Quel est le bilan de l'année écoulée en matière d'épargne ?

2021 est une réplique adoucie du choc de 2020. La crise sanitaire a continué à se faire ressentir mais de manière moins forte. Les ménages ont maintenu un effort important d'épargne, autour de 17 % du revenu disponible brut, contre 15 % avant la crise. En 2020, ce taux était monté, durant le deuxième trimestre, au-delà de 27 %. Le confinement du premier trimestre 2021 a freiné les dépenses de ménages, en particulier dans le domaine du tourisme, les amenant à épargner plus que d'habitude. Avec la réouverture des lieux de loisirs à compter du mois de mai, les dépenses de consommation ont augmenté. Cette hausse s'est poursuivie durant tout le second semestre. En 2021, l'épargne a retrouvé sa traditionnelle saisonnalité, avec un premier semestre de forte collecte, suivi d'un second plus propice aux dépenses. Les ménages ont tenu à se faire plaisir durant les fêtes de fin d'année tout en puisant

avec modération dans leur cagnotte covid qui reste bien fournie. De mars 2019 à mai 2020, plus de 150 milliards d'euros ont été ainsi mis de côté. Si le Livret A a connu un dernier trimestre complet de décollecte, les comptes courants sont restés à un niveau historique, plus de 500 milliards d'euros. L'assurance vie a, de son côté, connu un réel regain l'année dernière, après une année 2020 difficile en raison de la fermeture de nombreux points de distribution lors du premier confinement. Sur 2021, la collecte nette est de plus de vingt milliards d'euros. Les titulaires de contrats d'assurance vie ont, en outre, affecté une part non négligeable de leurs primes en unités de compte, aidés en cela par la bonne tenue des marchés « actions ». L'année 2021 restera, en effet, comme une année exceptionnelle pour les actions. L'indice parisien a enregistré une augmentation de plus de 28 % et a battu son record vieux de vingt et un ans. De plus en plus de Français décident d'investir une partie de leur épargne en actions. Selon l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 1,6 million de particuliers ont, en 2021,

passé au moins un ordre d'achat ou de vente sur des actions. Ce chiffre est en hausse de 19 % par rapport à 2020. Au cours du seul quatrième trimestre 2021, ils ont été 743 000 à avoir réalisé au moins une opération sur le marché des actions. Parmi ces investisseurs actifs, 217 000 n'avaient jamais passé d'ordre de Bourse jusqu'ici ou étaient inactifs depuis janvier 2018. En trois ans, l'AMF a recensé un peu plus de 1,1 million de nouveaux investisseurs sur les marchés d'actions. Sur l'ensemble de l'année 2021, les particuliers ont réalisé 55 millions d'opérations sur les actions. Ce volume annuel est plus de deux fois supérieur à ceux observés en 2018 et en 2019. En 2021, le nombre de PEA a dépassé 5 millions. Le Plan d'Épargne Retraite (PER) a confirmé, l'année dernière, son beau démarrage de 2020 bien qu'il soit intervenu dans un contexte difficile. Plus de 2,4 millions de résidents ont ouvert un PER individuel. L'encours dépassait 24 milliards d'euros en fin d'année. Avec le versant collectif souscrit en entreprise, plus de quatre millions de Français ont un PER et l'encours global est supérieur à 40 milliards d'euros.

Quelles sont les inflexions que vous imaginez pour 2022 ? L'immobilier peut-il toujours faire la course en tête ? L'inflation change-t-elle la donne en matière d'épargne ?

L'année 2022 est encore une année de transition. Le soutien à l'économie, monétaire et budgétaire, reste élevé

et induit une croissance supérieure à celle à laquelle les États peuvent prétendre en temps normal. La crise sanitaire demeure encore vive avec la succession de nouvelles vagues qui pèsent sur les approvisionnements. En Chine, la politique du zéro cas provoque des à-coups dans la production. La demande des ménages reste encore déséquilibrée avec une préférence marquée pour les biens industriels (équipements de la maison, matériels informatiques). Par ailleurs, les gouvernements essaient d'accélérer la transition énergétique en mobilisant les capitaux disponibles. 2022 sera une année de transition car les banques centrales commencent à vouloir éviter l'engagement d'une spirale inflationniste qui leur échapperait. La Réserve fédérale a prévu un calendrier de hausses des taux qui devrait s'étaler sur plusieurs années. La BCE devrait, de son côté, clarifier sa position dans les prochains mois. Il n'en demeure pas moins que les taux resteront bas surtout en termes réels du fait de l'augmentation des prix. Les produits de taux non indexés seront les perdants. Les indices boursiers ne devraient pas connaître la même croissance qu'en 2021 du fait de la politique des taux et du ralentissement de la croissance. Les menaces géopolitiques avec la crise ukrainienne pourraient leur être préjudiciables. Leur forte valorisation, ces dernières années, pousse, en outre, les investisseurs à la prudence. La diversification géographique et le choix de valeurs

résilientes à l'inflation sont à privilégier. L'immobilier, en 2021, a encore connu une hausse en France, même si Paris et les grandes métropoles sont moins en vogue. La capitale pâtit de la diminution de sa population et de l'absence de touristes internationaux. Les ménages recherchent des logements plus grands voire des maisons. Dans les stations balnéaires et dans les agglomérations de taille moyenne, la pénurie de biens à acheter est manifeste. Que ce soit à Ajaccio, à La Rochelle, à Tours ou à Angers, la rareté des biens provoque l'explosion des prix. Le durcissement des conditions de crédit n'a pas, pour le moment, provoqué une réelle inversion de la tendance. Il faudrait une importante hausse des taux pour créer un choc et entraîner un retournement du marché. Au niveau de l'immobilier d'entreprise, il n'y a pas, pour le moment, de bouleversement même si le développement du télétravail pourrait changer la donne. Avec l'essor de l'e-commerce, les centres commerciaux, mal placés et peu attractifs, devraient souffrir. Les entrepôts et centres de logistique ont toujours le vent en poupe mais doivent faire face à des contestations locales croissantes.

Un engouement pour les NFT et tous les cryptoactifs est-il possible en France ?

L'année 2021 restera également celle de la percée des NFT. 10 % des Américains y auraient investi une

partie de leurs économies. Le NFT est un lien vers une image, acheté grâce à une cryptomonnaie comme le bitcoin. De plus en plus d'entreprises, de stars, de joueurs de football ont émis des NFT en 2021. Leur valorisation pour la grande majorité d'entre eux est purement spéculative. Certains NFT sont néanmoins associés à des biens immobiliers qui génèrent des revenus. Des cartes NFT ont été également émises en lien avec des joueurs de football. En fonction des résultats du joueur et de son équipe, les cartes peuvent prendre ou perdre de la valeur. Le métavers a donné lieu à un engouement se traduisant par une montée des prix de certains NFT qui constituaient des droits de propriété virtuels. Si des affaires sont possibles dans ce nouvel univers, il reste un lieu non réglementé qui pourrait être assimilé à une véritable jungle. Il y a, sans nul doute, des gagnants mais aussi, voire surtout, beaucoup de perdants. Les malversations n'y sont pas rares. Ainsi, des grandes marques ont dû faire face à des tentatives d'escroquerie. Je suis toujours étonné par les épargnants qui refusent d'investir dans des actions, jugeant ce placement risqué tout en optant pour des produits ne bénéficiant ni garantie ni réglementation dans l'espoir de gains déconnectés de toute considération et logique économique.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LES RELEVÉS D'INFORMATION ANNUELS ARRIVENT !

Entre janvier et mars, les relevés de situation annuelle des contrats d'assurance sont adressés à leurs souscripteurs. Près d'un ménage sur deux recevra ce document. Avec l'adoption de la loi PACTE, ce document comporte obligatoirement de nouvelles informations.

LE PEDIGREE DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Sur le relevé doit figurer la « carte d'identité » du contrat avec notamment deux informations clés, le gestionnaire et l'ancienneté du contrat. Le relevé est signé conjointement par la compagnie d'assurances et par l'intermédiaire/distributeur qui est à l'origine de la souscription, courtier Internet, banque, mutuelle, agent général, association, conseiller en gestion de patrimoine, etc. Le relevé comporte également la date de l'adhésion du contrat permettant de déterminer la fiscalité applicable. Pour bénéficiaire ainsi de l'abattement annuel sur les gains de 4 600 pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple, le contrat doit avoir plus de 8 ans.

LE BILAN FINANCIER DU CONTRAT

Le relevé mentionne évidemment la situation financière du contrat au 31 décembre de l'année précédente. Pour les fonds en euros garantis, il doit mentionner leur valeur (appelée parfois « valeur de rachat » ou « capital ») en euros au 31 décembre. Il doit également comporter le taux de rendement aussi appelé « taux de revalorisation » net de frais de gestion de l'année précédente (ainsi que le montant en euros du gain obtenu par l'assuré). D'autres informations sur le fonds en euros y sont mentionnées comme son taux minimum garanti, son taux de participation aux bénéfices (les deux additionnés forment le taux de rendement), mais aussi le taux de rendement brut du fonds en euros (ce que le fonds en euros a rapporté à l'assureur) et le taux des frais sur encours (pourcentage des frais prélevés) que se partagent assureur et intermédiaire.

Pour les unités de compte ou « UC » (supports financiers investis sur les marchés ou l'immobilier), l'assureur doit préciser le nombre de parts (souvent un nombre décimal) et la valeur liquidative par part au 31 décembre. Le relevé peut mentionner l'évolution de la valeur

du support depuis sa date d'acquisition.

Le relevé de situation mentionne les opérations réalisées l'année précédente en mentionnant s'il est en gestion libre ou en gestion déléguée (gestion sous mandat ou pilotée). Y figurent ainsi le versement des cotisations ou des primes, les arbitrages, les et les rachats et toutes les opérations financières affectant le contrat. Le montant des prélèvements sociaux est également mentionné. Certains assureurs classent les opérations par catégorie (versement, arbitrage, rachat, etc.) et d'autres par date.

Le relevé doit indiquer les frais (en euros et en pourcentage) que chaque opération/mouvement a coûtés. Sont mentionnés les frais de gestion (le pourcentage prélevé sur le montant de votre contrat). Certaines compagnies les détaillent par trimestre, d'autres par an. Les frais de gestion sont désormais détaillés. Les éventuelles rétrocessions versées aux intermédiaires/distributeurs figurent obligatoirement sur le relevé.

UN BENCHMARK INTÉGRÉ

Le relevé de situation comporte des éléments de comparaison. L'assureur doit mentionner le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices de tous les contrats de même nature commercialisés ou fermés à la commercialisation qu'il possède. Ces

éléments d'information sont censés permettre le cas échéant de changer de contrat sachant qu'il n'y a pas perte de l'antériorité fiscale quand l'assuré reste dans la même compagnie d'assurances. La loi PACTE a obligé, par ailleurs, l'assureur à publier sur son site Internet la performance (rendement garanti et taux moyen de la participation aux bénéfices) de l'ensemble de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation. Cette information doit rester disponible et accessible à tous sur son site pendant au moins cinq ans. Dans le relevé de situation, l'assureur doit préciser les possibilités de transfert.

UN ÉTAT FISCAL DU CONTRAT

Sur le terrain fiscal, l'assureur doit indiquer sur le relevé annuel le montant des versements effectués avant et après le 26 septembre 2017, date à partir de laquelle s'applique, pour les contrats de plus de 8 ans, le taux d'imposition de 12,8 % au lieu de 7,5 % quand les versements excèdent 150 000 euros (ce montant doit tenir compte de tous les versements opérés le cas échéant sur plusieurs contrats d'assurance vie). Le relevé mentionne également le détail des capitaux investis sur des SCPI ou des fonds immobiliers assujettis à l'IFI.

**AU-DELÀ DU RELEVÉ, FAIRE UN BILAN
DE SON CONTRAT D'ASSURANCE VIE
ET FAIRE APPEL À SON CONSEILLER**

Dans les autres éléments fournis par l'assureur figurent la date d'échéance du contrat (sauf en cas de sortie en rente viagère), le taux d'intérêt des avances (crédit) qu'il peut consentir à son assuré ou encore l'évolution annuelle des

indices de référence des unités de compte détenues au 31 décembre. Par sa richesse, le relevé de situation est surtout l'occasion de faire le point sur son contrat d'assurance vie et de demander des précisions à son conseiller.

LES FONDS EURO-CROISSANCE, LE FUTUR DE L'ASSURANCE VIE ?

L'assurance vie est le premier placement des ménages avec un encours qui dépasse 1 850 milliards d'euros à la fin de l'année 2021. Elle est constituée essentiellement de deux grandes catégories de supports, les fonds euros et les unités de compte (« UC »). Les premiers bénéficient d'une garantie en capital de la part de l'assureur. Ils donnent droit à une rémunération annuelle fixée par l'assureur. Pour assurer la garantie du capital investi, les assureurs placent une grande partie des cotisations ou primes sur le marché obligataire (États et entreprises bien cotées). Une partie des sommes collectées est également placée dans une poche dite de « diversification » (actions, immobiliers, obligations entreprises, etc.). Cette poche permet d'améliorer le rendement des valeurs obligataires qui subissent depuis des années la chute des taux. Depuis plusieurs années, les assurés peuvent accéder à des fonds euro-croissance qui, sous certaines conditions, doivent apporter un rendement plus élevé que celui des fonds euros. Les fonds en euros qui représentent plus des trois quarts de l'encours des contrats d'assurance vie, ont vu leur rendement passer de 5,3 % en 2000 à 1,2 % en 2021. Ce taux est une moyenne qui ne reflète pas la diversité des rendements proposés par les assureurs. Pour contrecarrer la

baisse de rendement des fonds euros, depuis le milieu des années 2000, les assureurs, en relation avec les pouvoirs publics, tentent, en effet, de proposer des alternatives qui pour le moment n'ont pas été couronnées de succès. En 2006, les fonds euro-diversifiés ont été ainsi lancés. En 2014, le législateur a permis la création de fonds euro-croissance disposant d'une garantie en capital qu'après un délai d'au moins huit ans. Cette garantie à terme est censée permettre d'offrir un rendement plus élevé que celui des fonds euros traditionnels. En 2019, la loi PACTE modifie le cadre de ces fonds afin de les rendre plus attractifs.

LES FONDS EURO-CROISSANCE, UNE TROISIÈME CATÉGORIE DE SUPPORTS

Les fonds euro-croissance constituent une troisième catégorie de fonds qui peut être logée dans les contrats d'assurance vie multisupports, au côté des fonds euros et des unités de compte. Ils peuvent également être proposés comme le support unique d'un contrat d'assurance vie monosupport, ce dernier est alors appelé « contrat euro-croissance ».

UNE GARANTIE EN CAPITAL ACQUISE À ÉCHÉANCE TOTALE OU PARTIELLE

Le Code des assurances fixe à 8 ans la durée de détention minimale, à

compter du premier versement, pour l'octroi de la garantie en capital. L'assureur (ou le souscripteur) peut choisir une échéance plus lointaine, 10, 20 ans, etc. La garantie peut être totale ou limitée, fréquemment à 80 % du montant des cotisations. Dans ce dernier cas, l'appellation du fonds est « croissance » et non « eurocroissance ».

Avec un fonds eurocroissance, l'assuré peut, comme avec les autres supports de son contrat, effectuer des rachats à tout moment mais il n'a pas de garantie sur le montant disponible avant l'échéance fixée dans le contrat. L'assureur peut prévoir dans son contrat des restrictions en cas de sortie avant le terme de l'engagement ainsi que des indemnités (sauf circonstances exceptionnelles).

Avec une garantie en capital à terme, l'eurocroissance permet logiquement aux gestionnaires de disposer de plus de marges de manœuvre pour investir une partie des cotisations sur des actifs plus risqués. Le coût en termes de fonds propres est également plus faible. Le potentiel de rendement est donc pour l'assuré supérieur. À fin 2020, la composition moyenne du fonds eurocroissance était de 60,3 % d'obligations, 35,54 % d'actions, 2,75 % de monétaire, 1,6 % d'immobilier.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE FONDS EUROCROISSANCE

Les fonds eurocroissance version 2014 n'ont pas rencontré le succès escompté. Ces fonds sont disponibles chez 60 % des assureurs mais leur encours n'atteignait, fin 2020, que 3,3 milliards d'euros. La complexité de ces fonds, la faible lisibilité pour les assurés et surtout leur rendement volatil expliquent cet échec. Le rendement moyen des fonds eurocroissance pour l'année 2020, publié par France Assureurs, la fédération française de l'assurance, est de seulement +0,1 %, contre +6,5 % en 2019. Sur l'année 2018, ce rendement moyen était négatif, à -3,5 %, une performance annulant la progression de l'année 2017, de +3,4 %.

La loi PACTE a créé une nouvelle génération de fonds eurocroissance pour lesquels la garantie en capital promise est connue dès la souscription et est exprimée en euros. Avec cette formule, les souscripteurs possèdent des parts de fonds eurocroissance, dont la valeur évolue d'année en année. Le rendement annuel communiqué correspond à la performance financière de ce fonds. À la différence des fonds eurocroissance ancienne génération, ce rendement est donc le même pour tous les détenteurs de parts comme cela est déjà le cas pour les supports en unités de compte. Le Code des assurances autorise les assureurs de doter une provision

collective de diversification différée, poche financière permettant de lisser les rendements d'une année à l'autre.

La version initiale de l'eurocroissance, lancée en 2014, n'a pas été supprimée et peut donc cohabiter avec celle de 2020 issue de la loi PACTE. La première version ne permettait pas la communication d'un taux de rendement effectif pour les fonds eurocroissance. Il était différent d'un assuré à un autre, ce qui rendait difficile les comparaisons.

La fiscalité des fonds eurocroissance est la même que les autres supports des contrats d'assurance vie.

TRANSFERT VERS LES FONDS EUROCROISSANCE

Pour encourager la souscription en eurocroissance, le législateur a prévu un régime dérogatoire qui a été depuis pérennisé permettant la transformation d'une assurance vie, totale ou partielle, en contrat ou fonds eurocroissance. Le transfert n'est pas considéré comme un dénouement et permettra de reporter les plus ou moins-values latentes sur le nouveau contrat tout en conservant l'antériorité fiscale (la date de souscription du nouveau

contrat est alors rétroactivement celle de l'ancien contrat). Pour bénéficier de cette faculté, au moins 10% de tous les engagements en euros doivent être transformés en engagements en fonds eurocroissance. Comme pour le « transfert Fourgous » qui permet la transformation d'un contrat monosupport en euros en un contrat multisupport en unités de compte, cette possibilité n'est permise qu'après de l'assureur dans lequel l'assuré à son contrat d'origine. À l'origine, ce dispositif de transformation était prévu jusqu'à fin 2018, puis il avait été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021. La loi de Finances pour 2022 a pérennisé ce transfert.

Les encours transférés sont soumis à une taxe de 0,32% à la charge de l'assureur (et donc transparente pour l'assuré). Cette taxe vise à compenser la perte fiscale pour l'État de la transformation de fonds en euros en fonds eurocroissance.

LE COIN DE LA RETRAITE

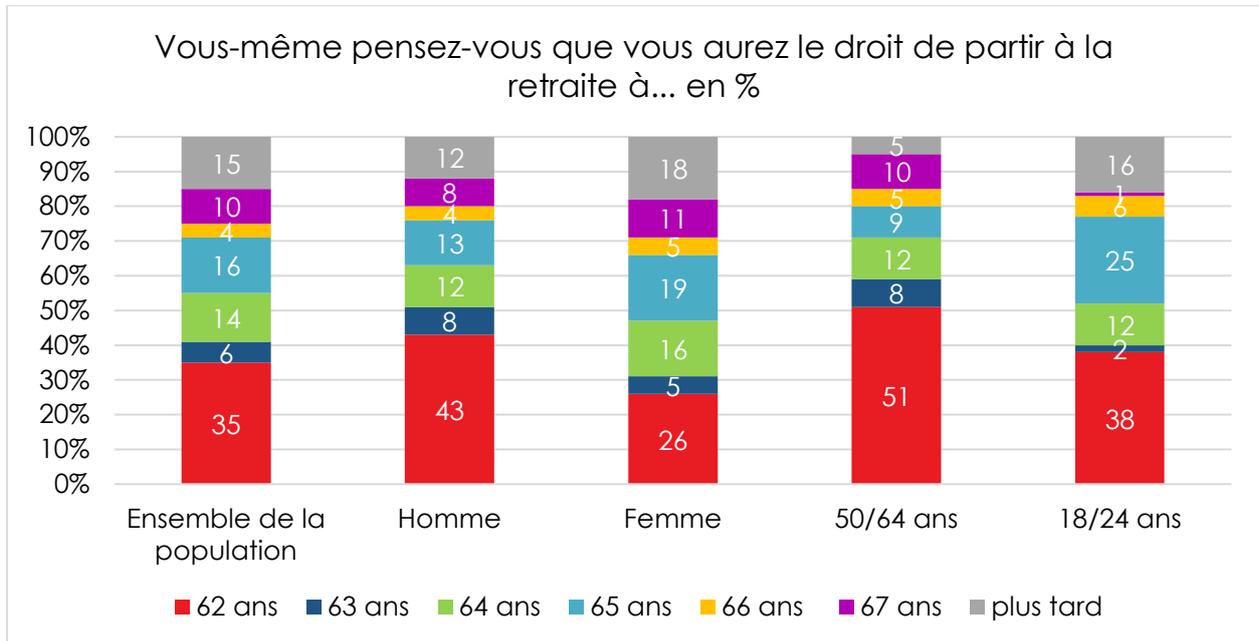
61 ANS, L'ÂGE IDÉAL DE LA RETRAITE POUR LES FRANÇAIS ?

Selon une enquête de la Drees (ministère des solidarités et de la santé), les Français estimaient, en 2021, en moyenne, que 61 ans est l'âge idéal pour le départ à la retraite. Cet âge est de cinq mois supérieur à celui constaté dans les enquêtes réalisées entre 2014 et 2017. L'écart entre l'âge effectif à la liquidation et l'âge idéal de départ est resté stable, passant de 1 an et 7 mois en 2017 à 1 an et 5 mois en 2021. Si entre 2010 et 2017, la moitié des personnes interrogées considérait que l'âge idéal était de 60 ans, ce taux n'était plus que 40 % en 2021.

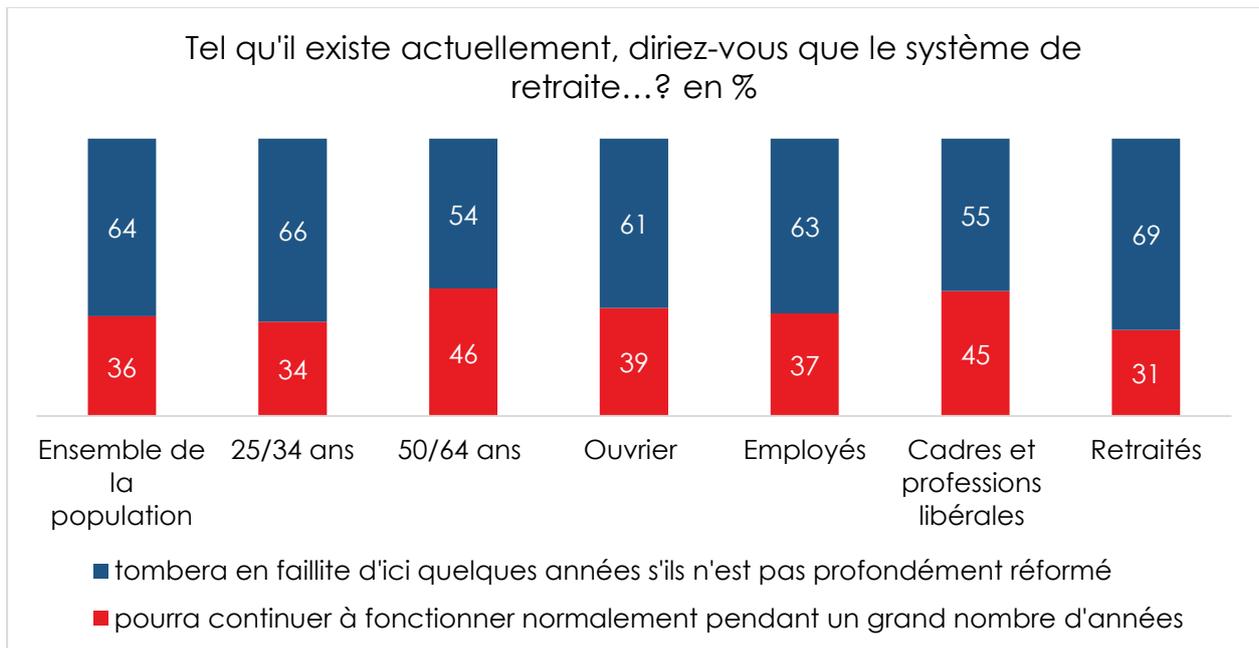
Entre souhait et réalité ou perception de celle-ci, des écarts existent. Ainsi, selon l'enquête annuelle du Cercle de l'Épargne/Amphitéa de novembre 2021, 65 % de la population pensent partir à la retraite au-delà de 62 ans. Les hommes sont néanmoins plus nombreux (43 %) que les femmes (26 %) à estimer pouvoir partir à 62 ans. Du fait de carrières incomplètes, celles-ci sont amenées à travailler plus longtemps que les hommes. Il est à souligner que parmi

ceux qui sont les plus concernés par la retraite, les plus de 50 ans, une petite majorité (51 %) pense pouvoir partir à 62 ans ou avant. Les autres catégories d'âge pensent devoir travailler plus longtemps. Ce résultat est en phase avec celui sur la faillite possible du système de retraite. Les jeunes considèrent majoritairement que le système, sans réforme, n'est pas viable à la différence des aînés qui espèrent pouvoir en profiter. Les retraités affichent de leur côté une inquiétude quant à la capacité du système à servir leurs pensions dans les prochaines années. Ils sont ainsi 69 % à penser qu'il n'est pas viable en l'état.

En 2021, Selon la Drees, 65 % des nouveaux retraités disent être partis à l'âge souhaité, soit 4 points de plus qu'en 2017 et 6 points de plus qu'en 2014. La part de retraités indiquant être partis plus tôt qu'ils ne l'auraient voulu était de 17 %, un niveau comparable à la part de retraités déclarant être partis plus tard.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

PARTIR TOUT DE SUITE DE PEUR DE NE PAS EN PROFITER

73 % des personnes interrogées déclarent, selon l'enquête de la

Drees de 2021, avoir pris leur retraite dès que cela a été possible. Ce taux est stable depuis 2014.

Selon le ministère des Solidarités et de la Santé, les Français souhaitent liquider au plus vite leurs pensions afin de profiter le plus longtemps possible de la retraite. Ce motif revient chez 81 % des sondés. Il joue de manière très importante pour 60 % des personnes interrogées. Cette proportion augmente depuis sept ans, +8 points entre 2014 et 2017, et +4 points entre 2017 et 2021. Le choix de l'âge à la retraite obéit à deux autres grands facteurs : l'atteinte de l'âge légal minimal de départ et le bénéfice du taux plein (respectivement cités par 78 % et 68 % des sondés). Ces considérations jouent davantage pour les assurés du régime général et de la fonction publique que pour les assurés des régimes spéciaux. Le niveau des pensions est le quatrième motif de départ cité par l'ensemble des retraités interrogés. Ce facteur est, en revanche, important pour les assurés des régimes spéciaux. Leur montant de pension est directement lié à la rémunération de leurs derniers mois de travail effectif, d'où l'importance de ce facteur. Figurent également parmi les motifs de prise de la retraite, la volonté de ne plus travailler (cité par 51 % des sondés) qui devance les problèmes de santé rendant le travail difficile (35 %) et les mauvaises conditions de travail (33 %). Le fait d'avoir été licencié ou mis à la retraite d'office n'est cité que par 14 % des sondés. La situation professionnelle du conjoint n'est pas un facteur déterminant pour la majorité des personnes liquidant leurs

droits à pensions (moins d'un liquidant sur quatre cale sa date de départ en fonction de son conjoint).

Les nouveaux retraités disent avoir commencé à réfléchir à leur départ à la retraite, en moyenne, à 58 ans et 5 mois, soit environ quatre ans avant leur départ effectif. Cette durée varie selon les régimes de retraite. Elle est de 3 ans et 4 mois à la CNRACL, 3 ans et 9 mois pour les assurés des régimes spéciaux, 3 ans et 11 mois au régime général, et enfin 4 ans et 3 mois pour les fonctionnaires de l'État. Au début de leur réflexion, 26 % des sondés avaient une idée précise du montant de la pension qu'ils toucheraient à la retraite, 41 % avaient une idée approximative, et 33 % déclaraient n'avoir aucune idée. 67 % des nouveaux retraités ont pris leur retraite « au même moment que celui initialement choisi » lorsqu'ils ont commencé à réfléchir sérieusement à leur départ, 19 % sont finalement partis plus tard et 14 %, plus tôt.

UN DÉPART REPOUSSÉ PAR RAPPORT AUX ATTENTES

Parmi les nouveaux retraités déclarant occuper un emploi au moment de leur départ à la retraite (ils sont 68 % dans ce cas), un tiers indique ne pas être parti dès que cela a été possible mais plus tard. Ce choix obéit avant tout à des considérations financières. 69 % mettent en avant la nécessité d'améliorer le niveau de leurs revenus à la retraite. Le souhait de ne

pas être soumis à une décote est également mis en avant. 67 % des personnes interrogées reportent leur départ à la retraite en raison de l'intérêt qu'ils portent à leur travail. Il est à souligner que 46 % des nouveaux retraités déclarant être partis plus tard que possible ne se sentaient pas prêts à devenir retraités.

Au régime général, l'intérêt pour l'emploi exercé est le motif qui prime chez sondés dans la décision de rester actif (69 %), avant les raisons financières (65 %). Dans les régimes de la fonction publique et le régime spécial de retraite de la SNCF, le constat est inverse. Pour presque la moitié des nouveaux retraités de la fonction publique ou des régimes spéciaux, attendre une promotion ou une augmentation de rémunération a joué. Parmi les anciens affiliés du régime général, 11 % seulement mentionnent ce facteur.

LES DÉPARTS PRÉCOCES SONT SOUVENT DUS À DES PROBLÈMES DE SANTÉ OU DE CHÔMAGE

Les personnes au chômage pouvant liquider leurs droits à la retraite le font de manière massive. Ce facteur est cité par 74 % des personnes concernées. Les problèmes de santé jouent également comme facteur déclencheur pour 57 % des personnes qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite (contre seulement 27 % des personnes encore en emploi).

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE, DES EFFETS LIMITÉS ?

Les pouvoirs publics ont institué une surcote pour encourager les actifs à différer leur départ à la retraite.

En France, 14 % des nouveaux retraités ont augmenté leur pension grâce à une surcote. 46 % ont prolongé leur activité pour augmenter leur pension, 42 % ont continué à travailler pour d'autres raisons et 12 % n'étaient pas au courant qu'ils auraient pu bénéficier d'une surcote.

A contrario, 13 % des nouveaux retraités ont liquidé leur pension avec une décote. Parmi ces personnes, 60 % déclarent que la perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante, 28 % qu'elles n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ et 12 % qu'elles ne savaient qu'elles faisaient l'objet d'une décote. Le nombre de personnes confrontées à ce problème a augmenté entre 2014 et 2019.

UN NIVEAU DE CONNAISSANCES DES RETRAITES ENCORE PERFECTIBLE

74 % des Français affirment, en 2021, savoir à quoi correspondent l'âge légal de départ à la retraite et l'âge de la retraite à taux plein, soit autant qu'en 2017. La décote et la surcote ne sont comprises que par une minorité de Français, respectivement 45 % et 39 %. Si les assurés du régime

de la fonction publique et ceux des régimes spéciaux ont une bonne connaissance de ces dispositifs, seulement 34 % des assurés du régime général savent ce qu'est une surcote (et 42 % une décote).

Les dispositifs de transition entre l'emploi et la retraite sont assez peu connus par les nouveaux retraités. Concernant le cumul emploi-retraite, 50 % déclarent savoir de quoi il s'agit en 2021, contre 59 % en 2017. En revanche, 32 % seulement savent ce qu'est la retraite progressive.

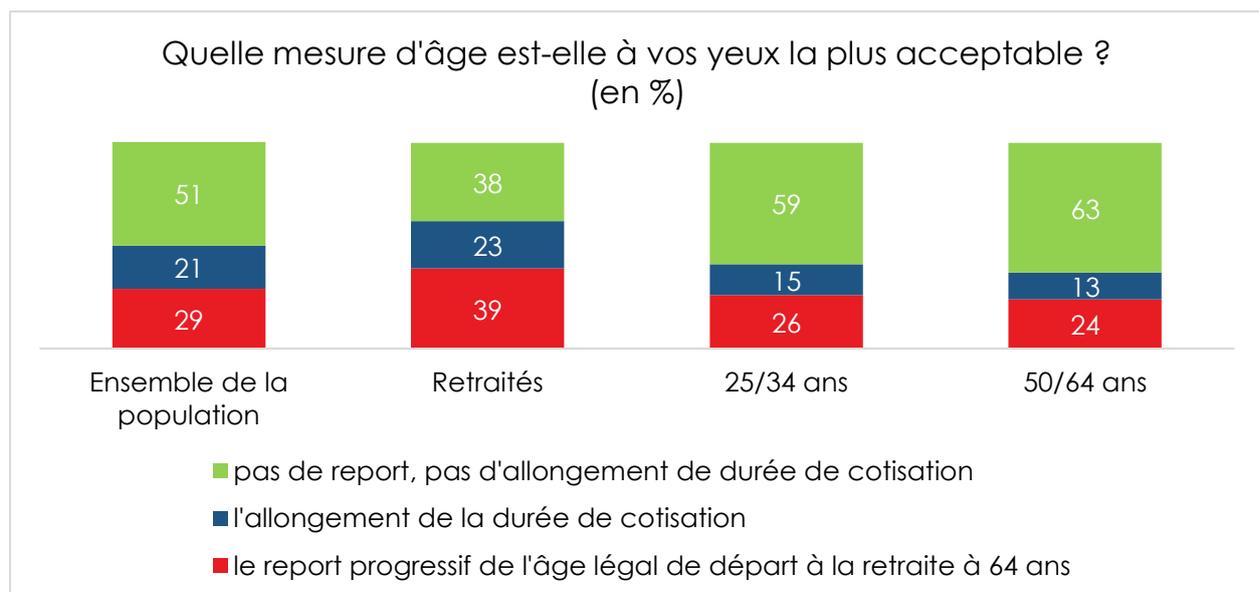
57 % des nouveaux retraités déclarent ne pas connaître le minimum contributif ou garanti. Seulement 20 % affirment savoir de quoi il s'agit.

Les participants à l'enquête de la Drees ont également été interrogés sur leurs connaissances des coefficients

temporaires de l'Agirc-Arrco, qui s'appliquent aux assurés nés en 1957 ou après à partir du 1^{er} janvier 2019. Près de la moitié des personnes potentiellement concernées par ce dispositif (43 %) n'en ont jamais entendu parler, et seulement 39 % déclarent les comprendre.

LES FRANÇAIS OPPOSÉS À TOUTE MESURE D'ÂGE

Les Français sont hostiles à tout report de l'âge de départ à la retraite ce qui est assez logique au vu de leurs souhaits de liquider leurs droits vers 61 ans. Seulement 29 % de la population est disposée à reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Figurent dans cette catégorie essentiellement les retraités qui ne sont, de fait, plus concernés et les cadres qui partent déjà au-delà de 62 ans.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

UNE PROGRESSION NOTABLE DES ÂGES EFFECTIFS À LA RETRAITE

L'âge effectif de départ à la retraite (au sens d'âge moyen atteint par les assurés au moment de leur départ à la retraite une année donnée), du fait de la montée en puissance des régimes de retraite et des évolutions de la législation a connu de fortes variations depuis les années 1950. Dans les années 1970 et 1980, la retraite à 60 ans combinée à la mise en place de dispositifs avantageux de préretraite pour les assurés ont fait chuter l'âge effectif de départ à la retraite. Depuis les années 2010 avec notamment le report de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation, une inversion de tendance est constatée. Dans le secteur privé, l'âge effectif de départ à la retraite des nouveaux retraités, est passé de 63,8 ans en 1963 à 61 ans en 2008 avant de remonter continûment depuis, pour s'élever à 62,8 ans en 2019, Il est sensiblement identique pour les fonctionnaires sédentaires.

La majorité des assurés part à l'âge de 62 ans ou avant. Les deux tiers des

retraités sont partis à la retraite au plus tard à 62 ans. Ces chiffres sont en phase avec ceux de la Cour des Comptes qui, dans un rapport de 2019, soulignait que la moitié des actifs liquide ses droits avant l'âge légal en ayant recours notamment aux dispositifs de carrière longue. Les âges de départ à la retraite des femmes se concentrent à 62 ans (36,7 %) et 66 ans (11,4 %).

La question d'âge de départ à la retraite reste très sensible en France. Les Français souhaitent partir le plus tôt possible quand les pouvoirs publics, pour limiter le montant des dépenses de pension (14 % du PIB, premier poste de dépenses sociales). La question de l'âge de départ à la retraite devrait rester au cœur du débat public dans les prochains mois. Le report à 64 ou à 65 ans soulève une forte opposition au sein des électeurs. Il génère par ailleurs comme l'a souligné le Conseil d'Orientation des Retraites, des surcoûts non négligeables en matière de prévoyance.

LES JEUNES RETRAITÉS DÉMÉNAGENT

De plus en plus de personnes partant à la retraite décident de déménager. Selon l'INSEE, cela a concerné, entre 2012 et 2017, en moyenne 12 % des personnes ayant liquidé leurs droits à pension. 5 % de ces jeunes retraités déménagent l'année du passage à la retraite, 3 % l'année qui précède et 4 % celle qui suit. Les nouveaux retraités des grandes agglomérations et particulièrement l'Île-de-France sont plus nombreux à changer de domicile. Le taux de déménagements est de 16 % pour la région parisienne, soit 5 points de plus que pour les retraités des autres régions. Les déménagements sont également plus élevés dans les régions du nord de la France.

Les nouveaux retraités optent pour les agglomérations de moins de 200 000 habitants et pour les départements des littoraux atlantique et méditerranéen. Les arrivées sont nombreuses aussi dans le Massif central. Les deux tiers des personnes âgées de 60 à 64 ans s'installant dans un nouveau logement en Lozère ou dans le Cantal arrivent d'un autre département, contre un tiers en moyenne en France métropolitaine. Ce sont généralement des anciens natifs qui reviennent vivre leur retraite dans la région. A contrario, en Île-de-France et dans le nord-est de la France, les départs de personnes de 60 à 64 ans sont plus nombreux que les arrivées. Le taux de migration net

interne y est ainsi négatif. Les Franciliens de 60 à 64 ans déménagent souvent plus loin que leurs homologues des autres régions. 44 % quittent l'Île-de-France pour une autre région.

Au moment de la retraite, les familles monoparentales et les personnes seules déménagent plus souvent. 17 % des familles monoparentales et des personnes seules ont déménagé à cette période au moins une fois, contre seulement 10 % pour les couples avec ou sans enfant. Si les couples sans enfant déménagent moins souvent que les personnes seules, ils déménagent plus loin. 44 % changent de département, contre 35 % des personnes seules. La moins grande mobilité des personnes en couple est due en partie à l'activité professionnelle du conjoint. L'année de leur départ à la retraite, 70 % des individus vivent en couple. Pour ces derniers, deux pics de mobilité s'observent, correspondant aux années du passage à la retraite de chaque membre du couple (quand ces années sont confondues, le pic constaté est d'une ampleur de même niveau).

Les jeunes retraités appartenant aux 25 % des ménages les plus pauvres sont légèrement surreprésentés parmi les jeunes retraités déménageant au moins une fois entre 2012 et 2017. Cependant, ces ménages modestes

déménagent moins loin que les autres retraités. 76 % d'entre eux restent dans le même département, contre 47 % parmi les ménages les plus aisés, surreprésentés dans les grandes agglomérations.

La propension à déménager dépend fortement, outre du niveau de vie, du statut d'occupation du logement. Les locataires (24 % de l'ensemble des jeunes retraités) déménagent plus souvent que les propriétaires, notamment les locataires du privé. Autour du passage à la retraite, 33 % des locataires du parc privé déménagent, contre 16 % pour les locataires du parc social et seulement 7 % pour les propriétaires. 72 % des propriétaires le restent après le déménagement, tout comme 52 % des locataires du parc privé. Les changements de statuts sont plus fréquents pour les locataires dans le parc social. 34 % d'entre eux deviennent locataires dans le privé et 28 % propriétaires. Les deux tiers des mobilités résidentielles liées à la retraite s'effectuent dans le même type de logement.

Les trois quarts des nouveaux retraités franciliens qui s'installent en province habitent une maison, alors que ce n'était le cas que pour un tiers d'entre eux lorsqu'ils vivaient en Île-de-France. De manière générale, le départ vers la province permet d'accéder à la propriété. La moitié des ménages mobiles étaient propriétaires de leur résidence principale en Île-de-France et ils sont plus des trois quarts quand ils ont déménagé. Un nombre non négligeable de jeunes retraités choisit de transformer sa résidence secondaire en résidence principale. Ce choix concerne en premier lieu ceux qui sont locataires de leur résidence principale au sein des grandes agglomérations.

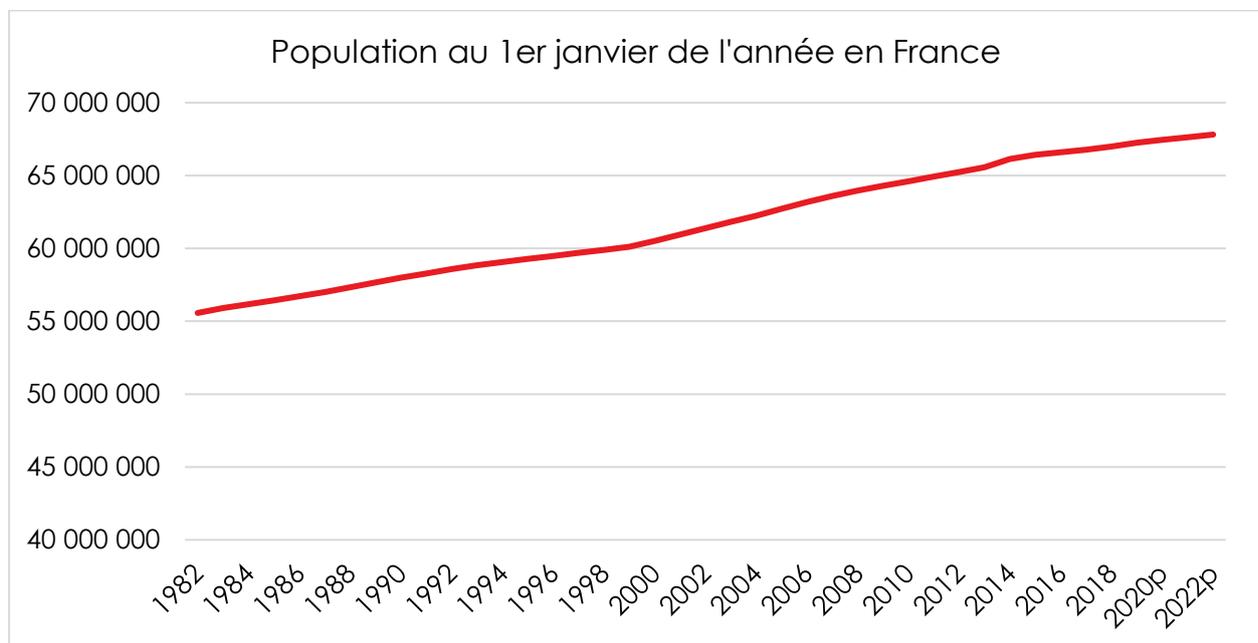
Les déménagements au moment de la retraite occasionnent un pic de dépenses en matière d'équipement de la maison au sein du budget des ménages de plus de 60 ans. Les retraités réalisent fréquemment des travaux dans leur nouveau lieu de résidence et en profitent pour mettre à niveau leurs équipements.

LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

POPULATION FRANÇAISE, UNE DEUXIÈME ANNÉE DE CRISE SANITAIRE

L'année 2020 avait été marquée par une baisse sans précédent de l'espérance de vie et du solde naturel en raison de la diffusion rapide du covid au sein de la population française à partir du mois de mars. L'année 2021 a été, sur le plan démographique, encore marquée par le virus avec un nombre élevé de décès. Une amélioration a été néanmoins constatée en matière d'espérance de vie et les naissances sont reparties à la hausse.

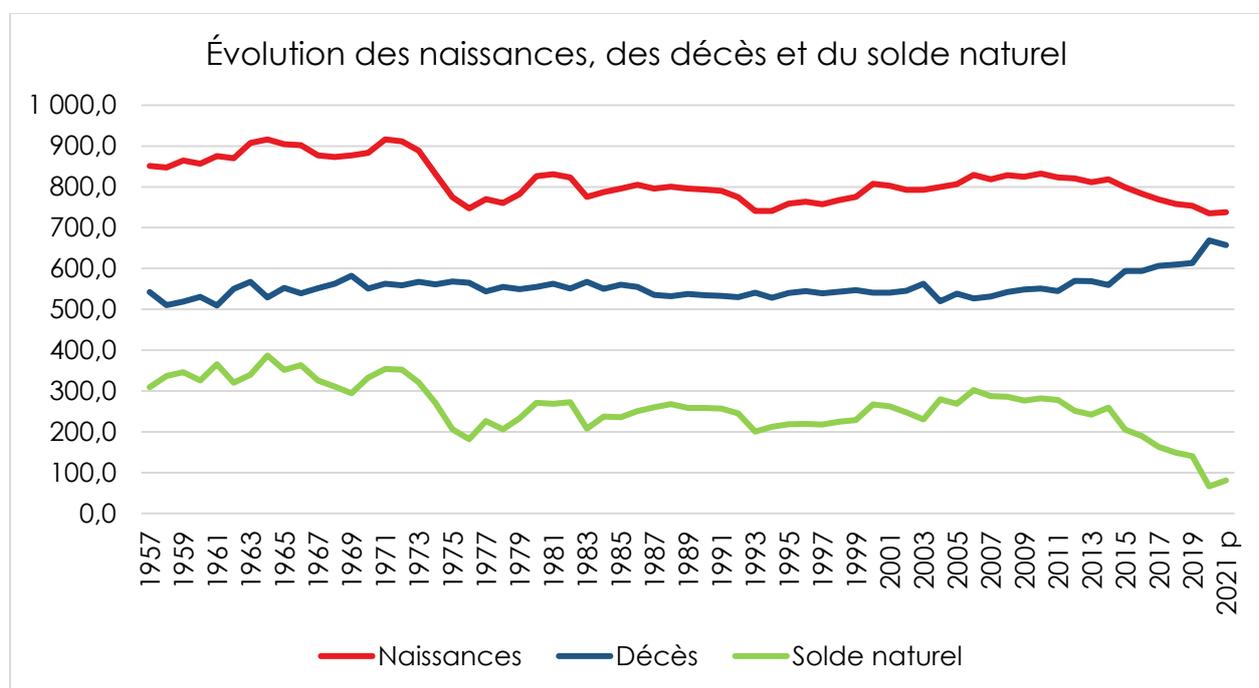
Au 1^{er} janvier 2022, la France comptait, selon l'INSEE, 67,8 millions d'habitants dont 65,6 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer. La population a, en 2021, augmenté, malgré la pandémie, au même rythme qu'en 2020, soit de 0,3 %. De 2014 à 2019, la population augmentait en moyenne de 0,4 % par an.



P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à +81 000, contre +66 000 en 2020. Le solde naturel, en baisse constante depuis 2006, année où il dépassait 300 000, remonte légèrement en 2021. La hausse constatée l'an passé est liée au maintien du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès,

faisant suite à l'augmentation de l'année 2020 provoquée par la pandémie. Le solde migratoire a été quant à lui estimé provisoirement à +140 000 personnes. Il contribuerait ainsi pour près des deux tiers à la hausse de la population.

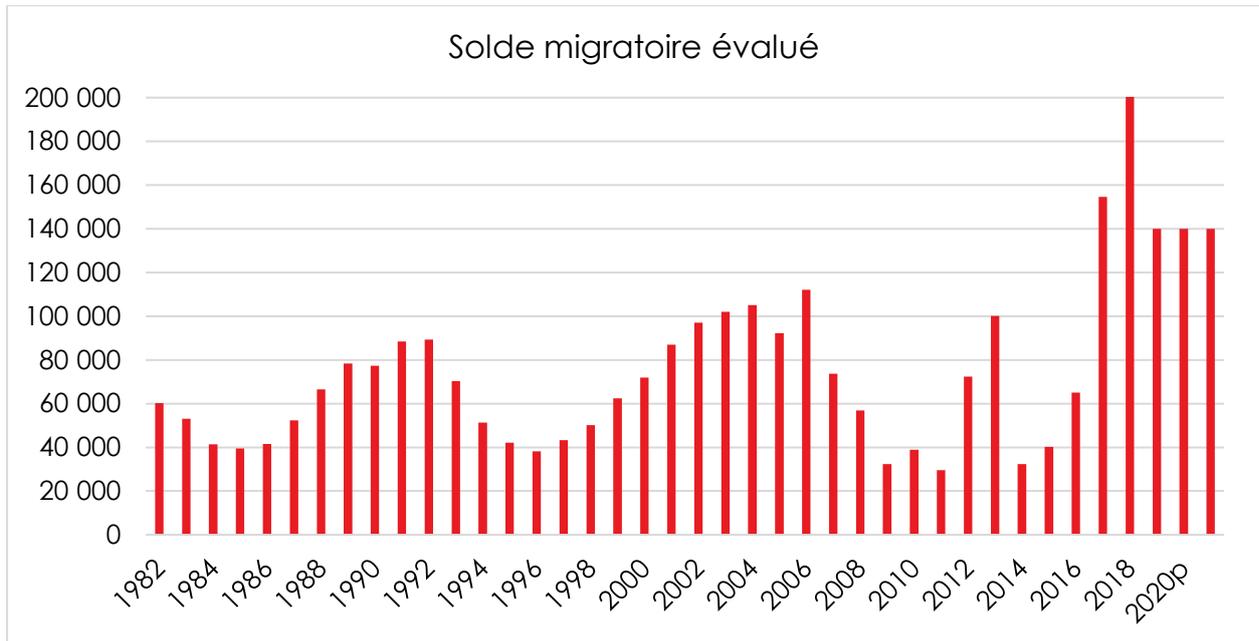


P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

UN SOLDE MIGRATOIRE REVU À LA HAUSSE

En 2018, le solde migratoire a été de 200 500 en France, en hausse par rapport aux années précédentes.

L'INSEE évalue depuis 2018, ce solde à 140 000. Ce dernier contribuerait donc à plus de 60 % à l'augmentation de la population française.



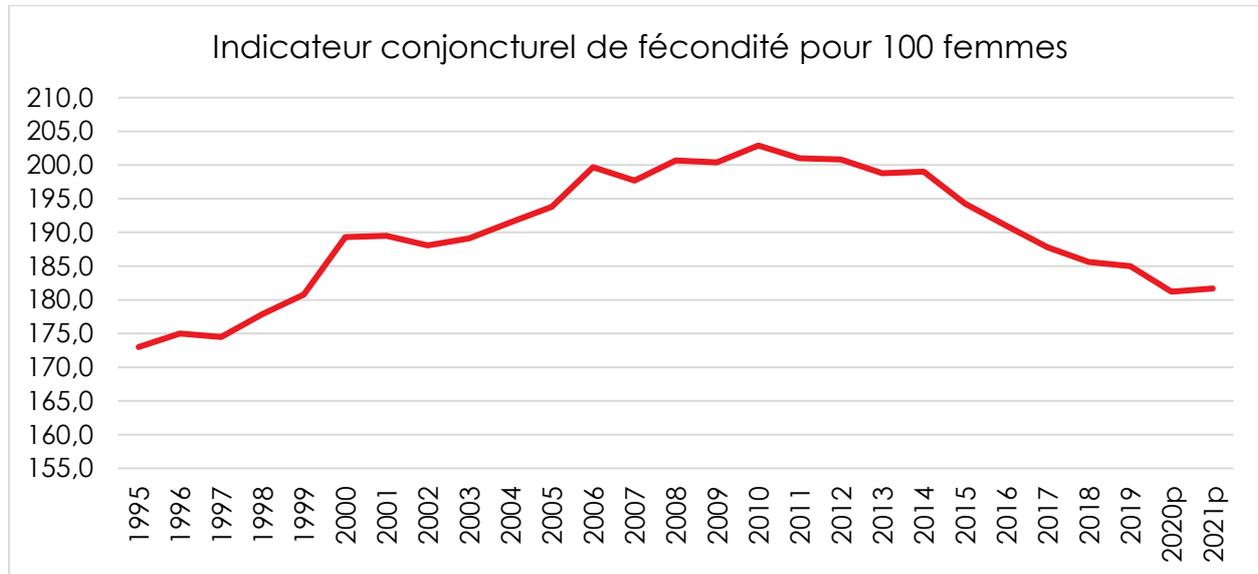
P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

DES NAISSANCES EN HAUSSE EN 2021

En 2021, 738 000 naissances ont été enregistrées, en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021 par l'INSEE), soit 3 000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020. Elle est en partie la conséquence du fort recul de la natalité provoqué par l'épidémie de Covid-19 en 2020. Entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il est né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un

an auparavant. Le rebond des naissances qui a suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée depuis l'été ont permis de rattraper le niveau des naissances de l'année 2020, en le dépassant même légèrement.

Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité. La population féminine de 20 à 40 ans, âges où les femmes sont les plus fécondes, a diminué entre 1995 et 2016 ce qui pèse sur la natalité.

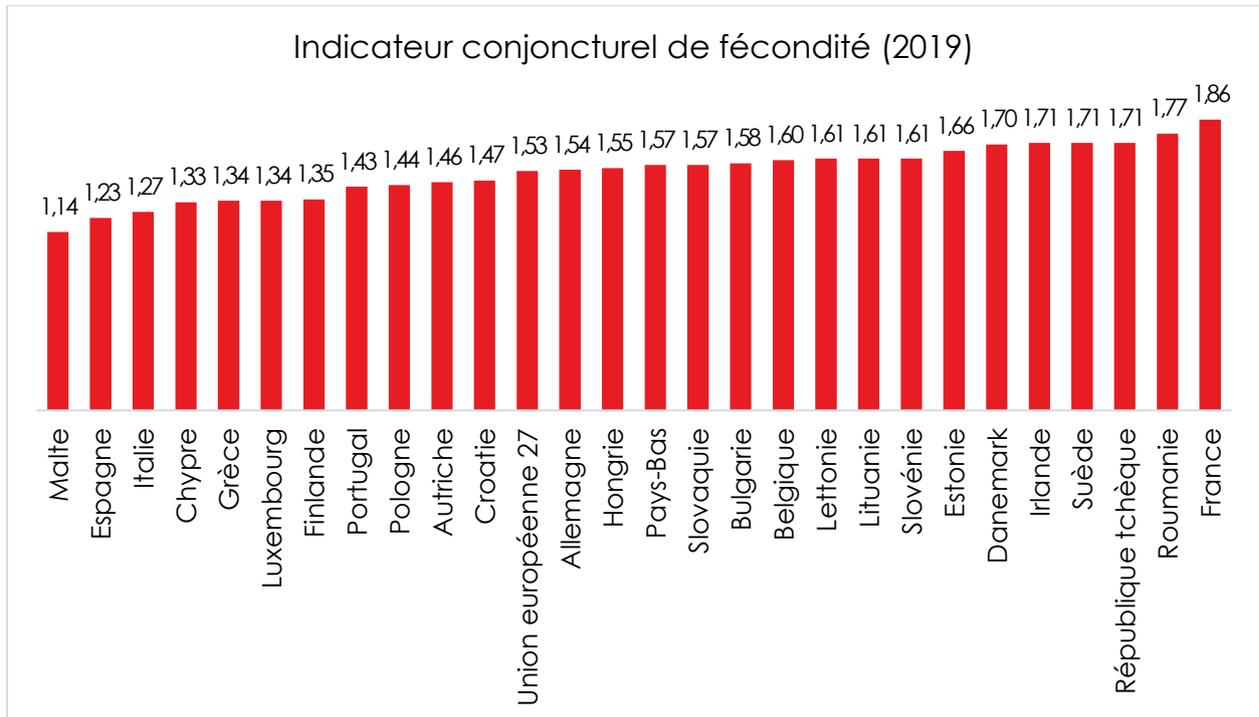


P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'âge moyen à la maternité s'élevait, en 2021, à 30,9 ans, contre 29,3 ans vingt ans en 2001. Le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans baisse depuis les années 2000. Cette diminution s'accroît depuis 2015 et se poursuit en 2021. En 2021, 100 femmes âgées de 25 à 29 ans donnent naissance à 10,4 enfants, contre 12,7 en 2011 et 13,2 en 2001. Le taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans a, quant à lui, baissé plus tardivement et rebondi en 2021 : il retrouve son niveau de 2016 à 12,9 enfants pour 100 femmes. Le taux de fécondité des femmes âgées de 35 à 39 ans, stable entre 2017

et 2020 (6,9 enfants pour 100 femmes), a augmenté à 7,2 enfants pour 100 femmes en 2021. Dès les six premiers mois de l'année 2021, les femmes de 30 ans ou plus avaient presque retrouvé le niveau de naissances des six premiers mois de 2020.

Au sein de l'Union européenne, en 2020, la France occupe la première place pour le taux de fécondité avec 1,86, contre 1,77 pour la Roumanie, 1,54 pour l'Allemagne et 1,27 pour l'Italie sachant que la moyenne européenne se situe à 1,53.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

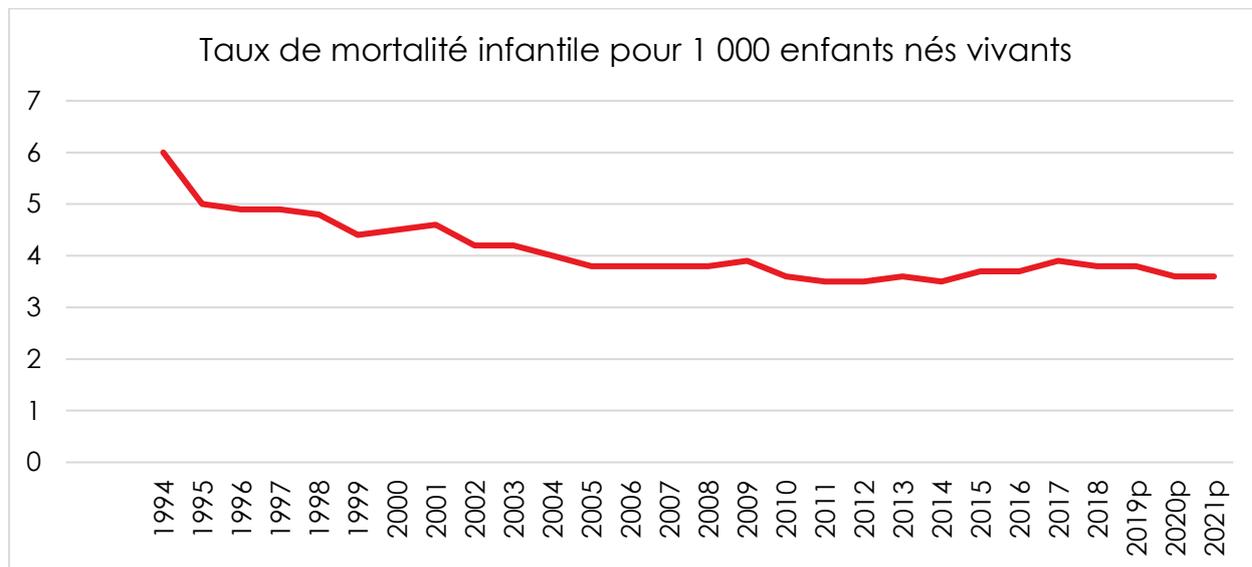
UN NOMBRE TOUJOURS ÉLEVÉ DE DÉCÈS EN FRANCE

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) soit 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La progression de la mortalité est imputable au vieillissement naturel de la population et aux effets de la pandémie.

L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité pèse sur les statistiques. Le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 %

entre 2014 et 2019). L'épidémie de Covid-19 a conduit à une augmentation de 47 000 du nombre attendu de décès en 2020. La troisième vague épidémique, intervenue de début janvier à fin mai 2021, a entraîné 18 000 décès de plus. La quatrième vague, durant l'été 2021, a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires.

La mortalité infantile est restée stable, en France, à 3,6 pour mille en 2021. Elle retrouve son niveau du début des années 2010. Elle avait par la suite connu une légère hausse jusqu'en 2017 en atteignant 3,9 pour mille.

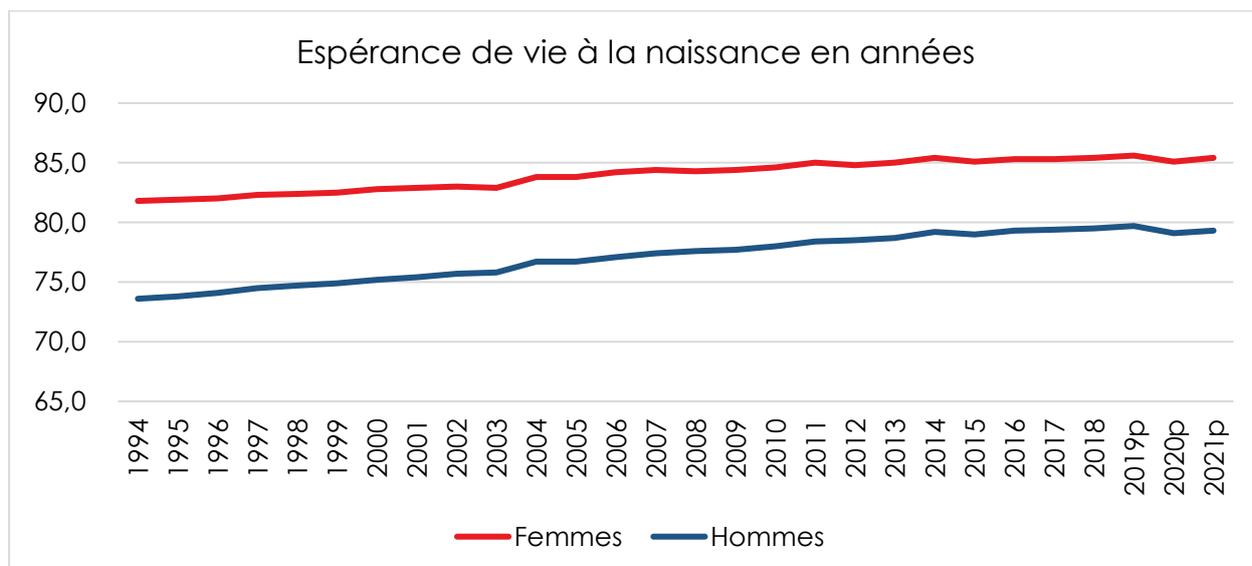


P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

UNE ESPÉRANCE DE VIE EN HAUSSE MAIS INFÉRIEURE À CELLE DE 2019

L'espérance de vie a été en hausse en 2021 mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant pandémie. Elle s'élevait à la naissance à 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour

les hommes. Les femmes ont gagné 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. En 2019, espérance de vie à la naissance était de 85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes.

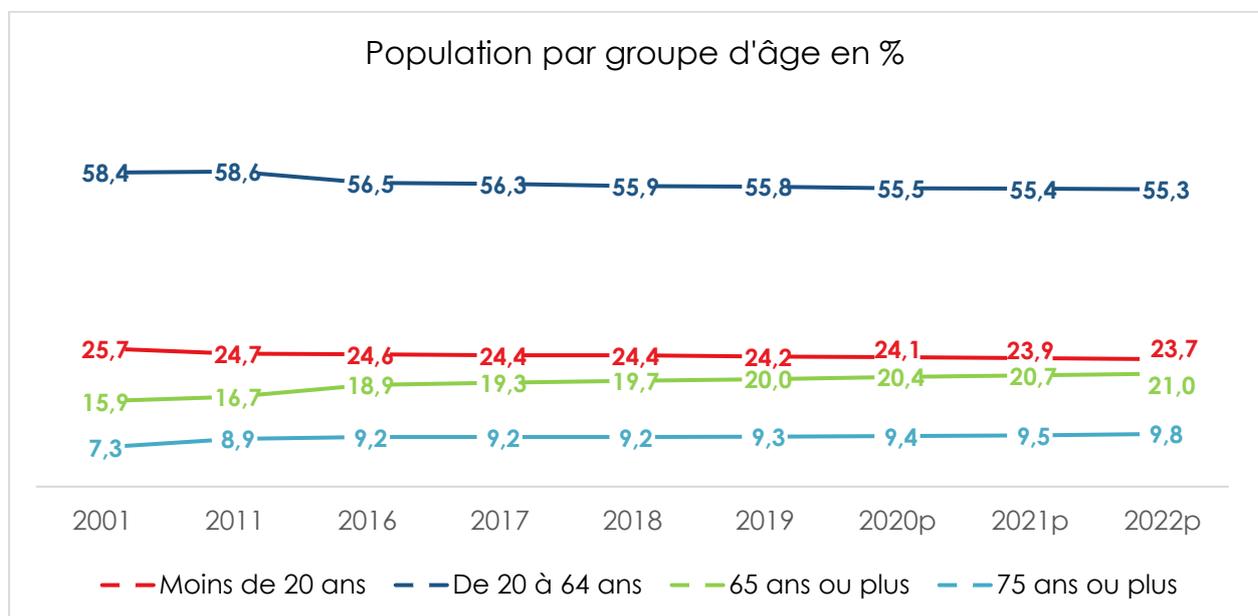


P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

**PLUS D'UN CINQUIÈME DE LA
POPULATION FRANÇAISE A PLUS DE
65 ANS**

Au 1^{er} janvier 2022, 21,0 % des personnes avaient, en France, 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accélère avec

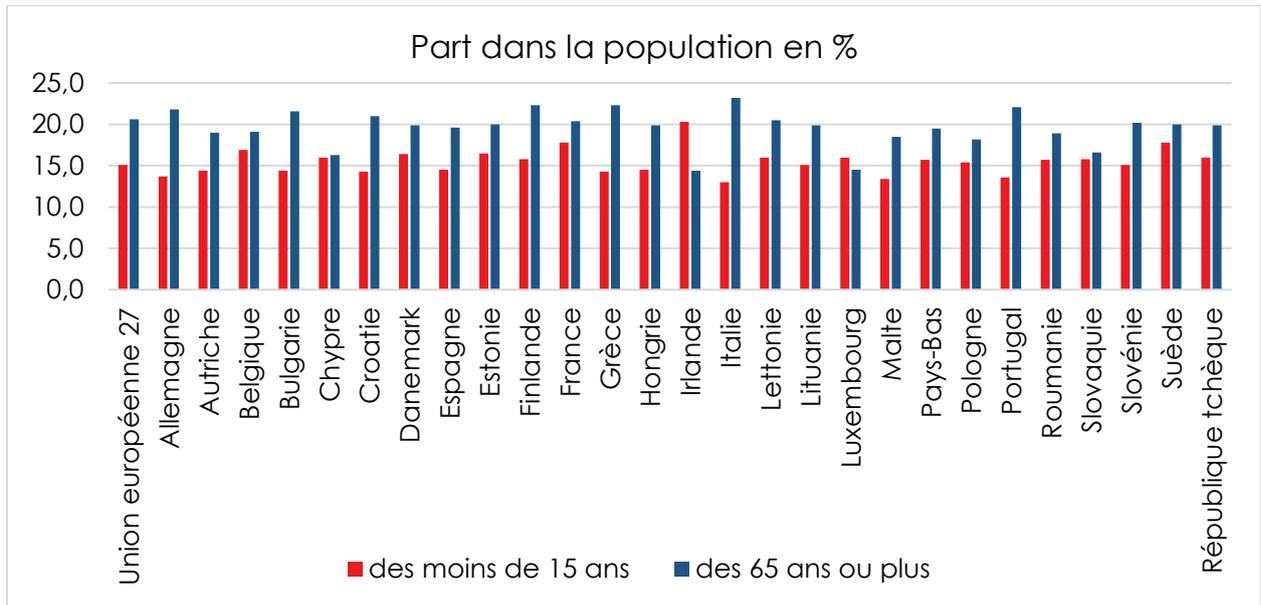
la montée en âge des générations du baby-boom. En 2020, les plus de 65 ans représentaient 20,6 % de la population de l'Union européenne, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, quand elle n'est que de 14,4 % en Irlande.



P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

La France se situe dans la moyenne européenne pour la proportion de plus de 65 ans mais est mieux placée en ce qui concerne le poids des moins de 15 ans, en lien avec un taux de natalité supérieur à la moyenne

européenne. L'Italie, la Croatie et l'Allemagne sont dans une situation démographique plus tendue que la France avec un vieillissement accentué de leur population.

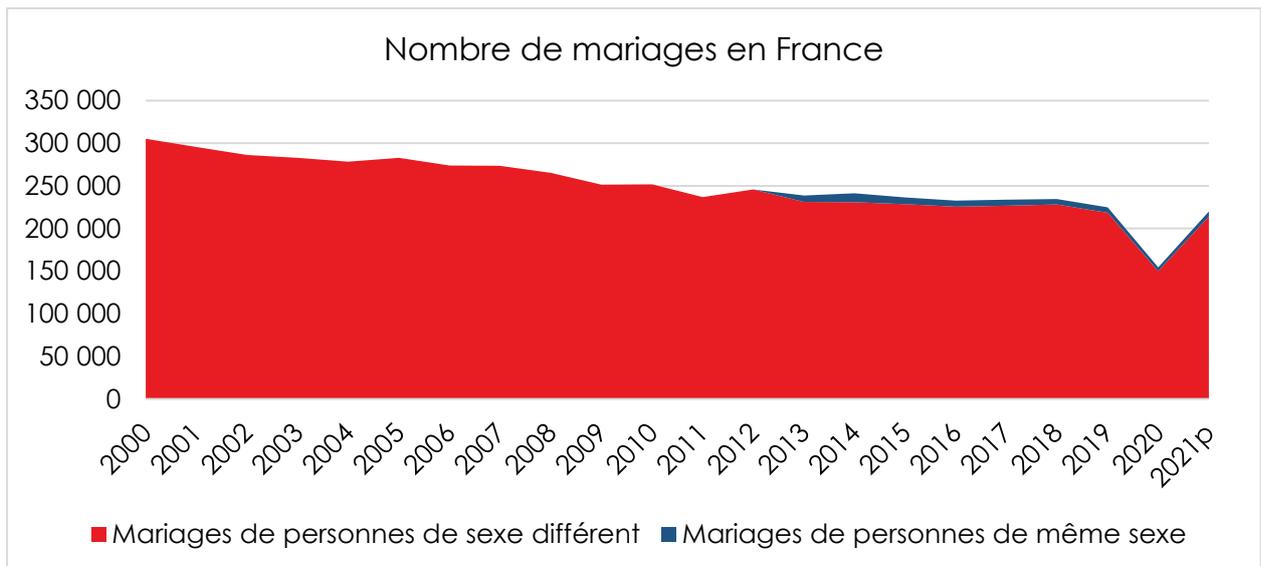


Cercle de l'Épargne – données Eurostat

REMONTÉE DU NOMBRE DE MARIAGES EN 2021 APRÈS L'ANNÉE NOIRE DE 2020

Faute de pouvoir célébrer leur union dignement, de nombreux Français ont différé, en 2020, leur mariage. Un recul historique de 31 % par rapport à

2019 avait été constaté. En 2021, un effet rebond a été enregistré. 220 000 mariages ont été célébrés (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) dont 214 000 entre personnes de sexe différent et 6 000 entre personnes de même sexe.



P : prévisions – Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'âge moyen des mariés de sexe différent augmente régulièrement depuis plus de vingt ans. En 2021, en revanche, l'âge moyen au mariage baisse à 36,6 ans pour les femmes et 39,1 ans pour les hommes. Ces niveaux se situent, dans la lignée des tendances à la hausse observées avant la pandémie.

Pour les couples de même sexe, l'âge au mariage est toujours supérieur à celui des conjoints de sexe différent. Il avait tendance à diminuer depuis 2013, première année d'ouverture du mariage aux conjoints de même sexe, mais a augmenté en 2020, comme pour les conjoints de sexe différent, avant de diminuer à nouveau en 2021. Il est de 37,2 ans pour les femmes en 2021, contre 38,6 ans en 2020, et 44,0 ans pour les hommes, après 44,4 ans.

En 2020, 174 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, soit une baisse de 11 % par rapport à 2019 (-22 000), une chute bien moindre que celle des mariages. Le nombre de Pacs avait augmenté chaque année de 2002 à 2018 à

l'exception de 2011, année depuis laquelle les couples ne peuvent plus signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. À partir de novembre 2017, la possibilité de contracter un Pacs en mairie plutôt qu'au tribunal a pu entraîner un report calendaire de 2017 à 2018 expliquant la forte progression du nombre de Pacs en 2018.

Si la crise sanitaire ne remet pas en cause les tendances lourdes de la démographie française, elle influe tant sur le niveau des naissances que sur celui de la mortalité. Si pour le moment, l'espérance de vie est encore affectée par l'épidémie, avec les efforts déployés en matière de santé, un rebond est envisageable quand cette dernière sera endiguée. Le vieillissement avec la montée en âge des générations du baby-boom est, en revanche, incontournable avec à la clef une augmentation prévisible des dépenses de dépendance et de santé.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

LES RETRAITÉS, L'ÉPARGNE ET LE PATRIMOINE : COMMENT LES RETRAITÉS ÉPARGNENT-ILS ?

La France comptait, en 2020, 17 millions de retraités. Ils devraient être plus de 20 millions dans les années 2030. Acteurs économiques et financiers importants, ils détiennent par effets d'accumulation et de valorisation une part substantielle du patrimoine des ménages. Ils disposent près de 50 % du patrimoine total des ménages, soit bien plus que leur poids au sein de la population française (23 %). Ils sont également des épargnants, ce qui leur permet d'accroître le montant de leur patrimoine. Cette faculté n'est pas sans lien avec le fait que leur niveau de vie soit supérieur à celui de la moyenne de la population (en retenant le critère de l'unité de consommation mais en ne prenant pas en compte la propriété de la résidence principale).

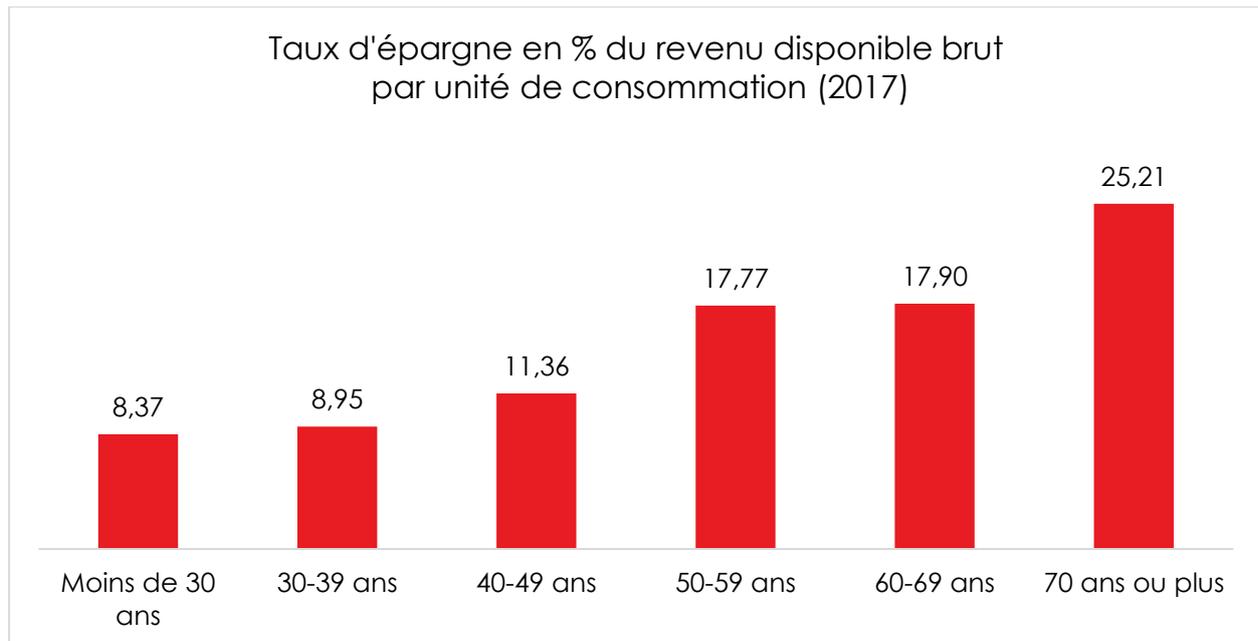
Du fait du poids électoral des retraités, toute question relative à l'épargne et au patrimoine est sensible comme le prouve à chaque fois la simple évocation d'un changement du régime fiscal en matière de droits de succession.

LES RETRAITÉS, DES ÉPARGNANTS DE PREMIER ORDRE

En matière d'épargne, durant des décennies, retraite signifiait désépargne en raison de la chute de revenus provoquée par la fin de l'activité professionnelle. Avec la mise en place de la Sécurité sociale en 1945, et la montée en puissance des retraites complémentaires, cette règle est devenue caduque. La pauvreté chez les retraités a été en grande partie éradiquée. Si au début des années 1970, quand la France comptait 5 millions de retraités, deux millions touchaient le minimum vieillesse. En 2020, sur les 17 millions de retraites, seuls 600 000 en sont attributaires. Le taux de pauvreté monétaire des retraités ne dépasse pas 8 % contre 14 % dans l'ensemble de la population. Cette amélioration des revenus des ménages retraités leur permet de maintenir, voire de renforcer, leur effort d'épargne d'autant plus qu'avec l'âge certaines dépenses ont tendance à diminuer. Par ailleurs, les retraités sont, à plus de 75 %, propriétaires de leur résidence principale et ayant achevé le remboursement des prêts afférents. Ils ont de ce fait des

capacités d'épargne supérieures à la moyenne des Français. Si hors période de crise sanitaire, le taux d'épargne des ménages avoisine les 15 % du revenu disponible brut en France, il atteint près de 18 % pour les

60/69 ans et de 25 % pour le plus de 70 ans. La progression chez les plus de 70 ans est imputable à la baisse des dépenses notamment celles de loisirs.

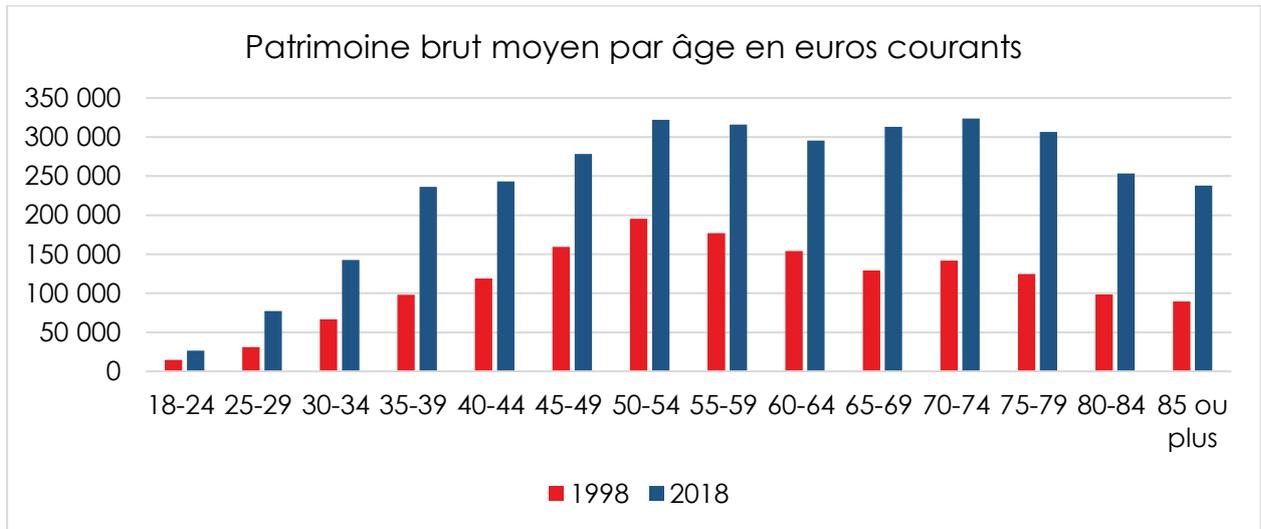


Cercle de l'Épargne – données INSEE

LE PATRIMOINE CROÎT AVEC L'ÂGE JUSQU'À 74 ANS

Du fait du principe d'accumulation, le patrimoine des ménages atteint son maximum entre 54 et 74 ans avant de décroître légèrement. La baisse constatée à partir de 75 ans n'est pas simplement liée à un phénomène de désépargne qui serait dû au coût d'éventuelles dépenses de dépendance. Elle s'explique par le fait que les retraités les plus âgés n'ont pas bénéficié de la même couverture retraite que leurs cadets. Les femmes les plus âgées

ont, en règle générale, des patrimoines modestes. Avec le renouvellement des générations, il est possible que la baisse du montant du patrimoine intervienne plus tardivement. Avec l'augmentation des valeurs financières et des biens immobiliers, le montant du patrimoine de ceux qui en sont bien dotés a fortement progressé depuis le début du siècle. Ce phénomène a accru l'écart entre les plus de 55 ans qui détiennent plus de 50 % du patrimoine des ménages et les plus jeunes.

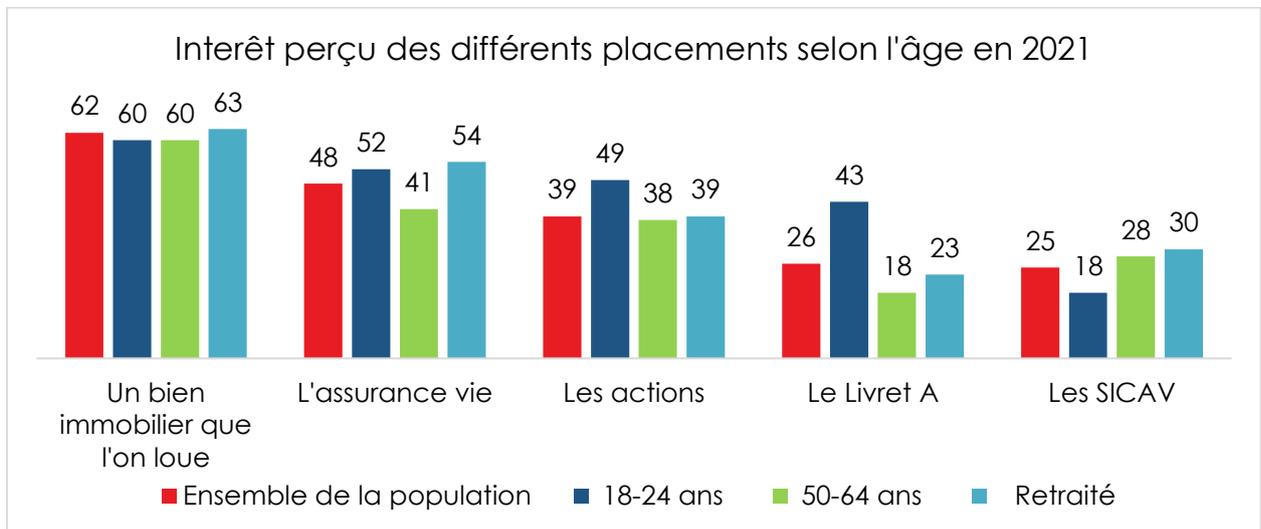


Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES RETRAITÉS AIMENT L'IMMOBILIER ET L'ASSURANCE VIE

retraités placent l'immobilier et l'assurance vie en tête des placements intéressants.

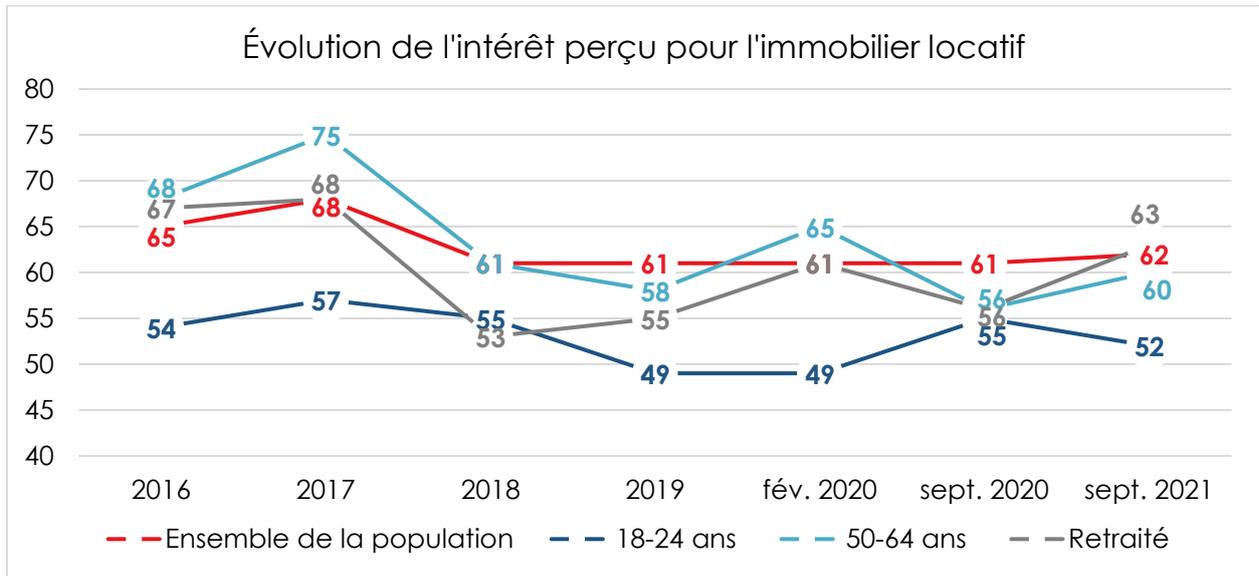
Comme la majorité des Français mais de manière encore plus affirmée, les



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Pour les retraités, la pierre est une valeur sûre qui ne s'effrite pas dans le temps. Tous les ans depuis 2016, ils la placent en tête des placements attractifs. Ils estiment que la possession de la résidence principale

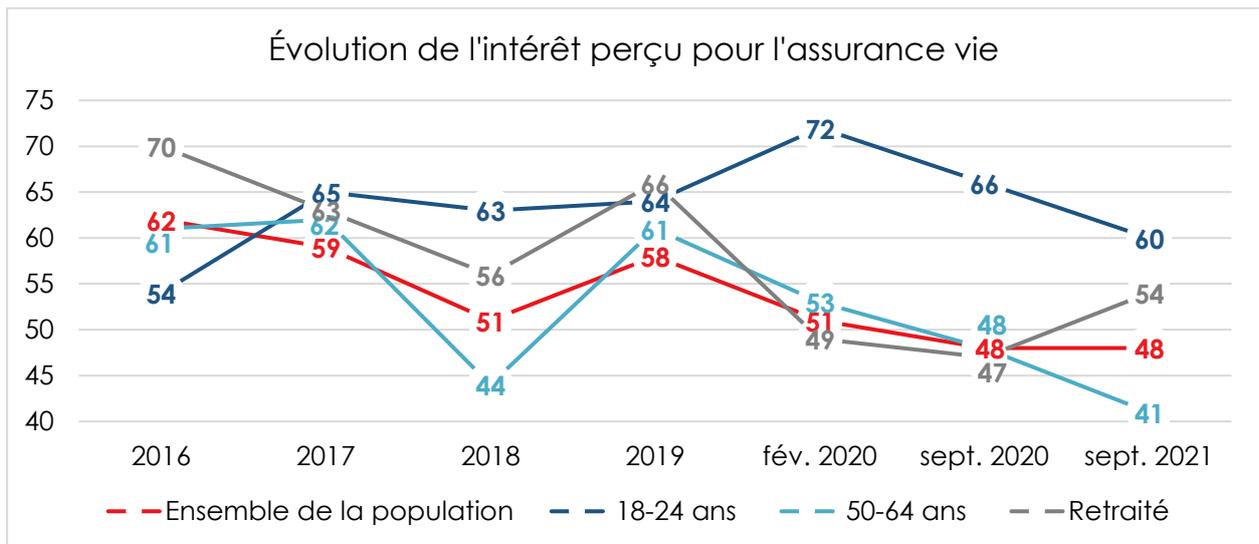
est une nécessité pour la retraite et que l'immobilier locatif permet tout à la fois d'améliorer ses revenus et de se constituer un patrimoine qui pourra être, le moment venu, transmis aux enfants.



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

Chez les retraités, l'assurance vie résiste bien à la baisse du rendement des fonds euros. 54 % d'entre eux jugent ce placement comme intéressant en 2021, contre 48 % pour l'ensemble de la population. Cette proportion est néanmoins en recul par rapport à 2016 (70 %). La baisse (16 points) sur l'intervalle est

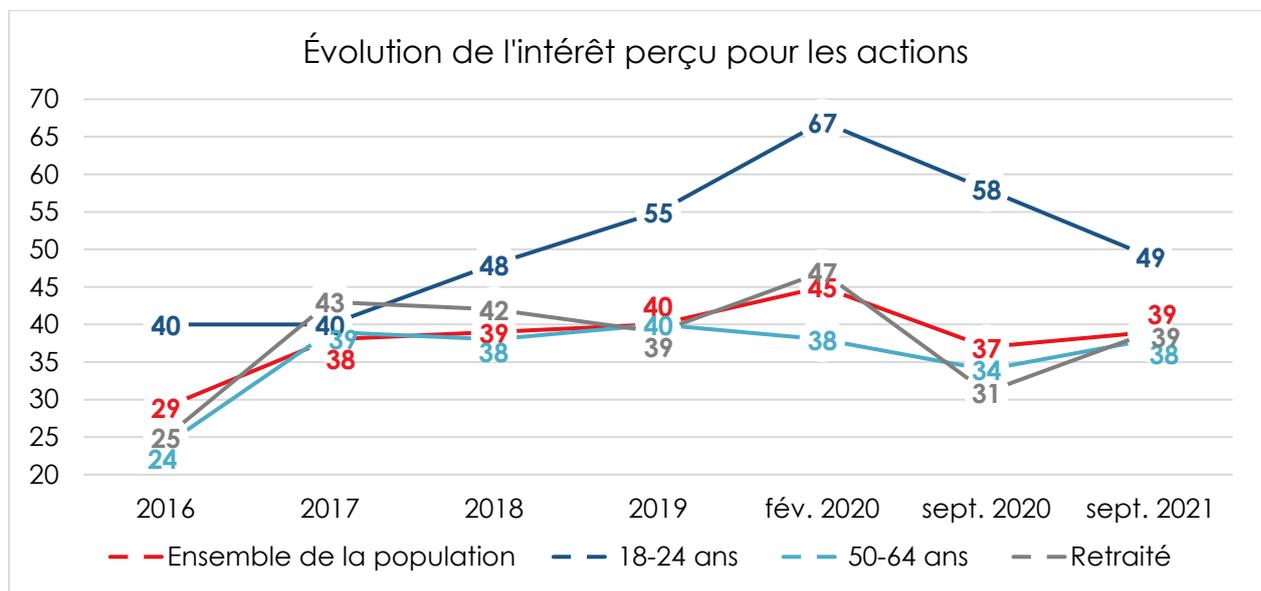
supérieure à la moyenne (14 points). Elle peut s'expliquer par la forte diffusion de l'assurance vie en fonds euros chez les retraités. Ces derniers ont été, de ce fait, plus concernés que le reste de la population par la diminution des taux de rendement.



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP – CECOP

Même si ce sont les jeunes qui marquent le plus grand intérêt envers les actions, les retraités ne rechignent pas à prendre des risques. Ils sont, selon l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa du mois de septembre 2021, 39 % comme l'ensemble des Français, à juger les actions intéressantes.

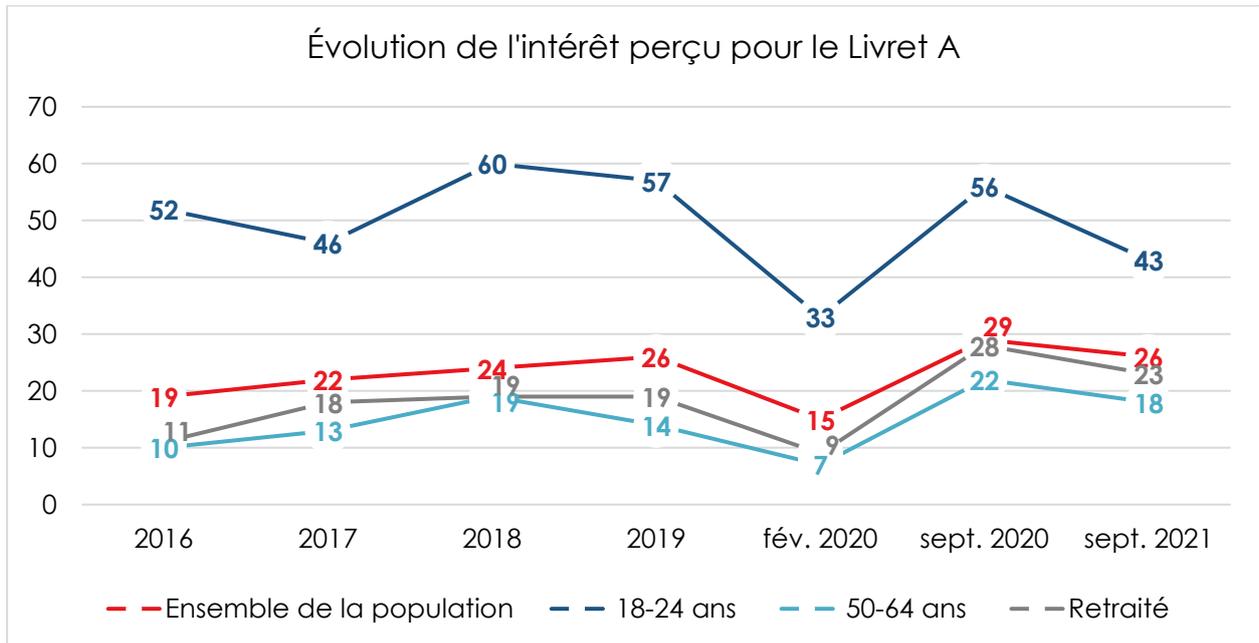
L'image de ce placement s'améliore nettement chez les retraités (+14 points de 2016 à 2021) quand pour l'ensemble de la population la progression constatée est de +10 points sur la période considérée. La bonne tenue des valeurs boursières explique l'augmentation de l'intérêt perçu des actions.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

23 % des retraités, contre 26 % de la population jugent le Livret A intéressant. Ce faible engouement est lié au fait que les retraités disposent, en règle générale, d'une gamme large de placements quand

pour les 18/24 ans, le Livret A est, en revanche, le seul produit d'épargne qu'ils possèdent. 43 % des jeunes considèrent le Livret A comme un placement intéressant.

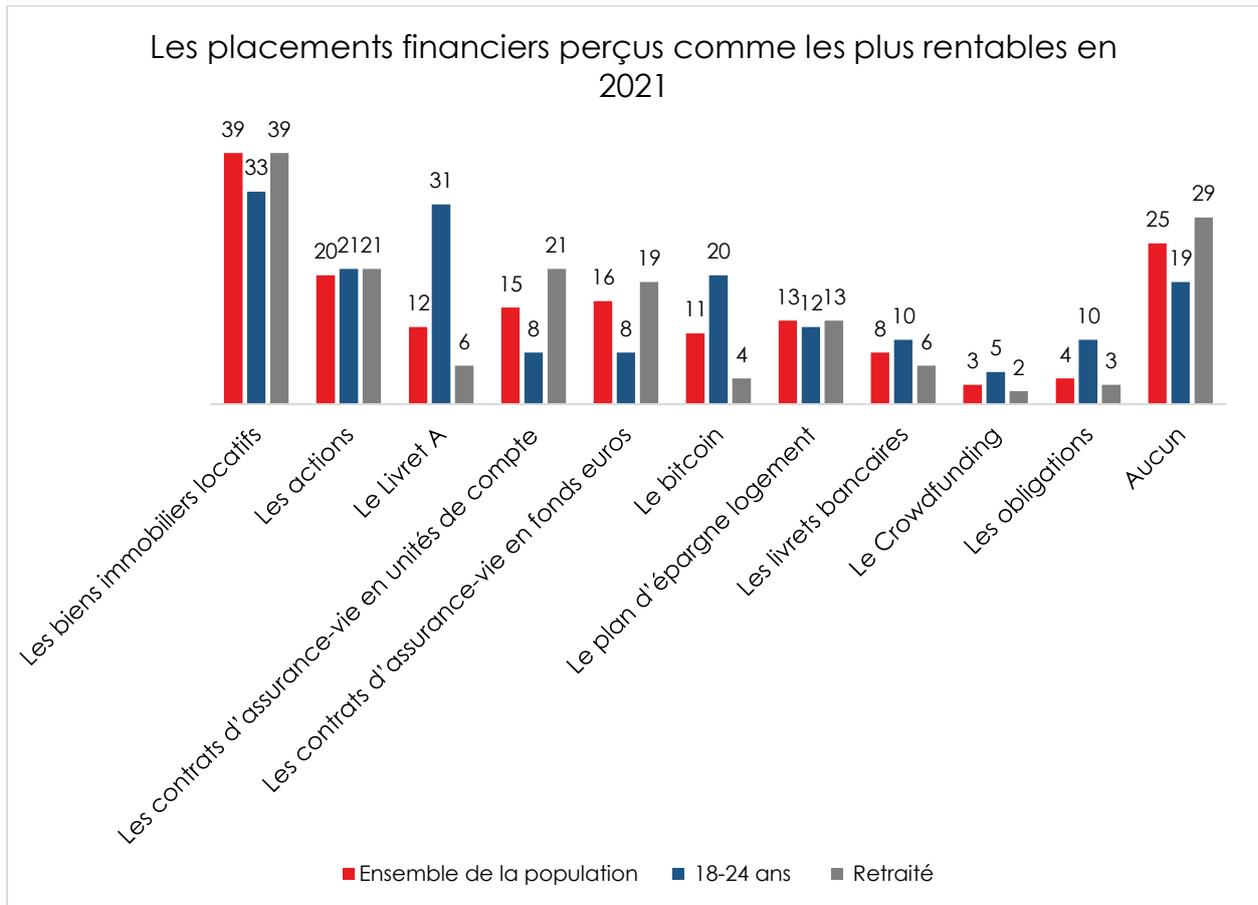


Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

LA PIERRE ET LES ACTIONS, EN POINTE POUR LES RETRAITÉS EN CE QUI CONCERNE LA RENTABILITÉ

Sans surprise, les retraités placent l'immobilier parmi les placements les plus rentables (39 %, soit le même taux que pour l'ensemble de la population). Ils placent les actions et les unités de compte en deuxième position. En revanche, à la différence des jeunes, le Livret A n'est pas considéré comme un placement rentable. Ils se distinguent également des jeunes sur le bitcoin. Ils ne sont que 4 % à juger cet actif rentable contre 20 % pour les 18/24 ans. Ce

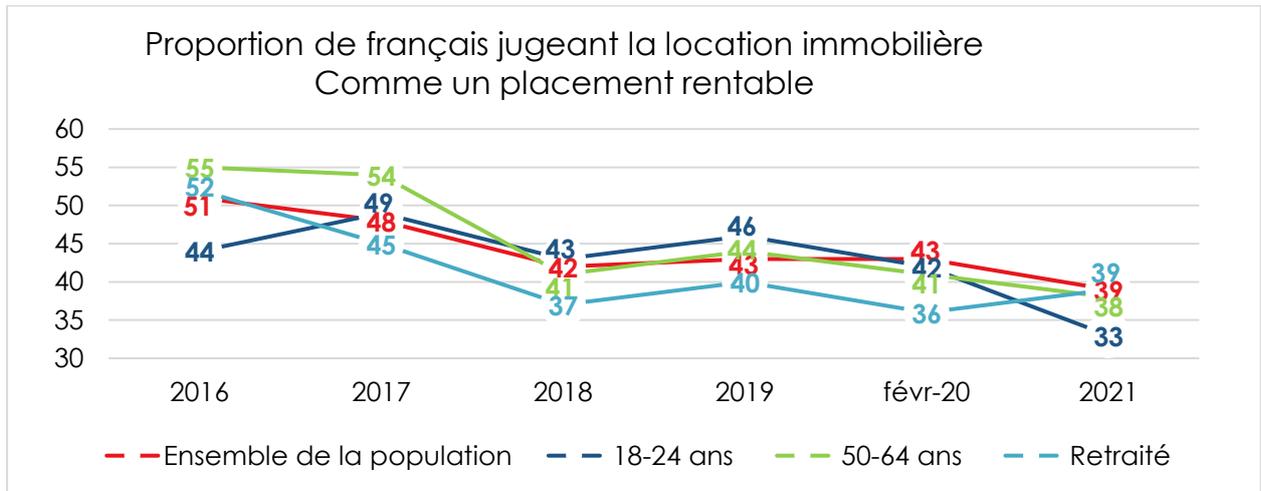
résultat est assez logique tant en raison de la moindre ouverture au digital des aînés que pour leur aversion aux risques plus élevée. Il convient de souligner que 29 % des retraités estiment qu'aucun placement n'est rentable, contre 19 % des jeunes de 18 à 24 ans et 25 % pour l'ensemble de la population. Les retraités sont très sensibles à la diminution du rendement des produits de taux (livrets, fonds euros). Ils sont nombreux à laisser des sommes de plus en plus importantes sur leurs comptes courants.



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

De 2016 à 2021, moins de Français jugent l'investissement immobilier locatif comme rentable. Cette baisse concerne en premier lieu les 50/64 ans qui sont ceux qui ont le plus investi sur ce type de placement. Ils ne sont plus que 38 % à estimer ce placement rentable, contre 55 % en 2016 (-17 points). Les retraités sont également plus sceptiques face à la rentabilité de l'immobilier. Ils ne sont plus que 39 % à le placer dans les placements rentables, contre 52 % en 2016. À noter que seul un tiers des jeunes pense de même. Le prix élevé de l'immobilier constitue sans nul

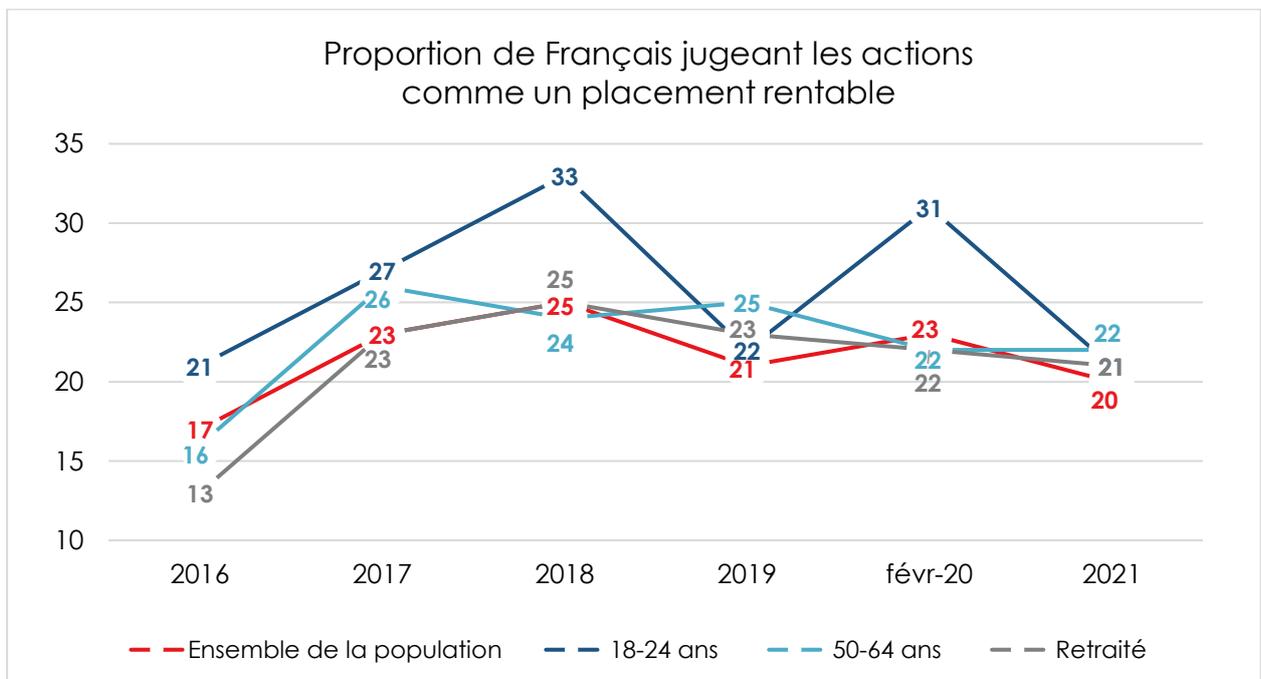
doute la raison de ce recul généralisé. Les jeunes majeurs ayant déjà des difficultés à acquérir leur résidence principale, ont du mal à apprécier la rentabilité de l'immobilier locatif. Les jeunes actifs (25/34 ans) sont, en revanche, plus enclins à investir dans l'immobilier pour la location en profitant des taux bas. Avant que cette pratique soit limitée par le Haut Conseil de la Stabilité Financière, ils ont été des adeptes du zéro apport avec comme principe que les loyers doivent couvrir les remboursements des emprunts.



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

La rentabilité perçue des actions varie fortement d'une année sur l'autre en fonction des résultats des bourses, avec souvent un décalage dans le temps. En 2021, quelles que soient les classes d'âge, un quart des Français estimait ce placement comme rentable. Ce score peut être

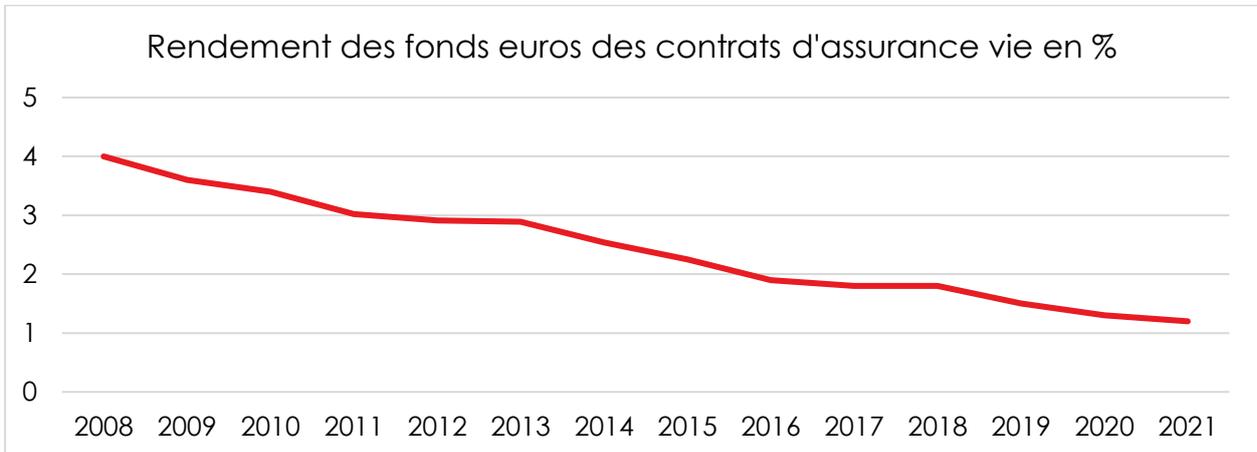
plus élevé chez les jeunes qui sont naturellement plus ouverts aux risques que leurs aînés. En cinq ans, l'appréciation de la rentabilité des actions s'est améliorée, notamment chez les retraités (+8 points).



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP – CECOP

La rentabilité des fonds euros est en forte baisse en particulier pour les retraités (-22 points en cinq ans) en

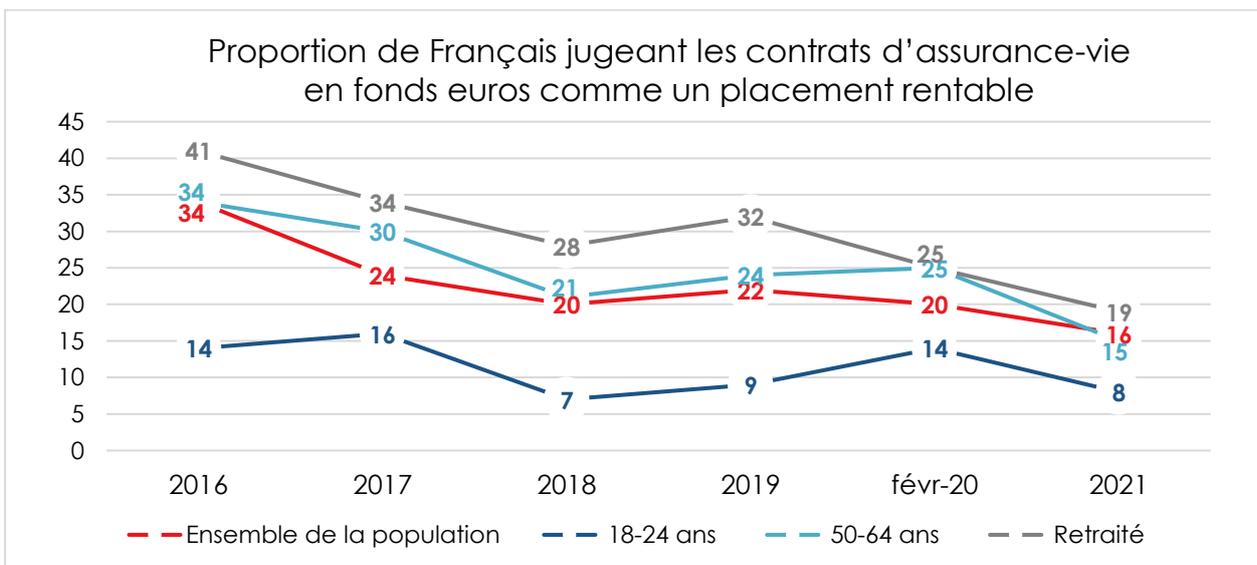
lien direct avec la diminution de leur rendement qui est passé sur la même période de 2 à 1,2 %.



Cercle de l'Épargne

Si un nombre croissant de retraités considère que les fonds euros ne sont plus rentables, ils demeurent néanmoins les plus nombreux à penser qu'ils le sont que l'ensemble de la population (respectivement 19 % pour les premiers, contre 16 % pour les seconds). Ils en sont les principaux détenteurs. Ils accordent,

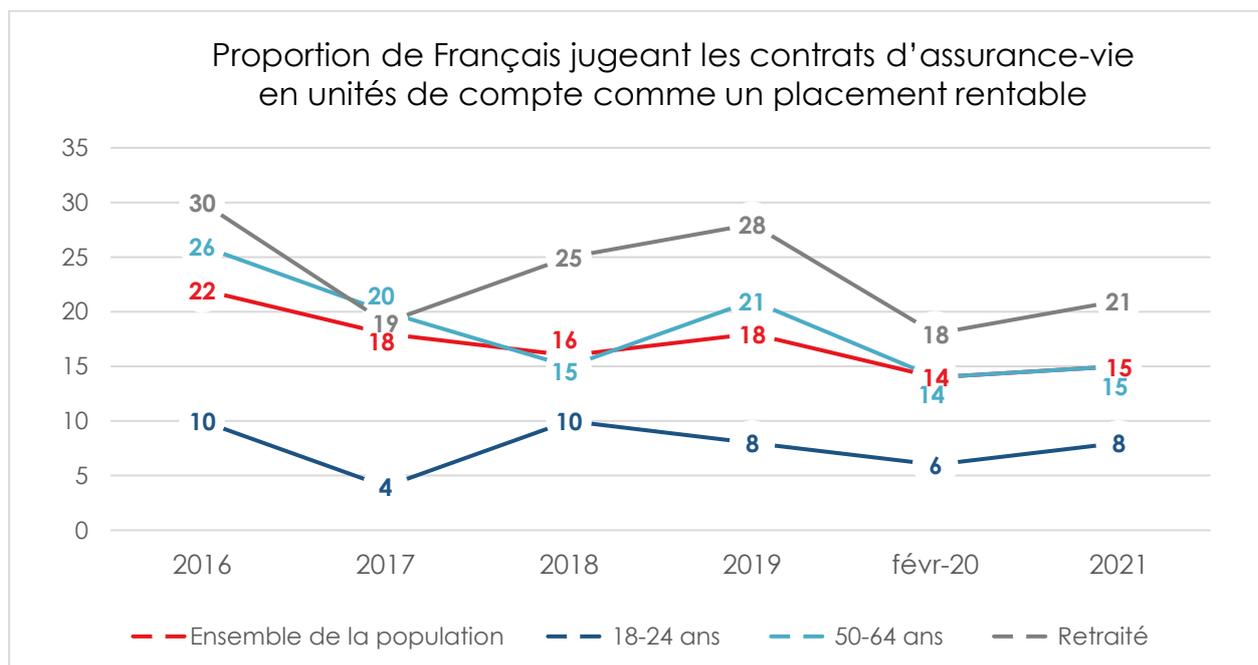
en outre, une préférence marquée pour la garantie en capital, ce qui peut expliquer qu'ils soient plus conciliants que les jeunes face à la baisse des rendements.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Les retraités sont par ailleurs les plus nombreux à estimer que les unités de compte des contrats d'assurance vie sont des placements rentables. 21 % d'entre eux le jugent contre 15 % pour l'ensemble de la population et 8 % pour les jeunes. Ce jugement est lié au fait qu'ils sont les principaux

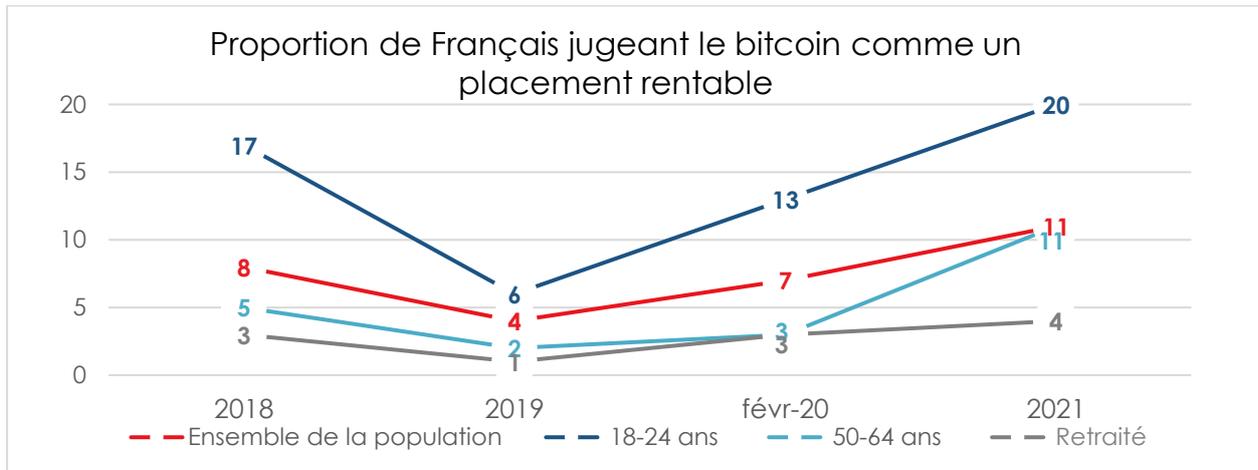
détenteurs de contrats d'assurance vie multisupports à la différence des jeunes. Or, en règle générale, les épargnants plébiscitent les produits d'épargne qu'ils détiennent.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Aux États-Unis, 11 % de la population placeraient une partie de son épargne en bitcoin et en NFT. En France, un début d'engouement s'amorce avec en pointe les jeunes. 20 % des moins de 25 ans considèrent ainsi que le bitcoin est un placement

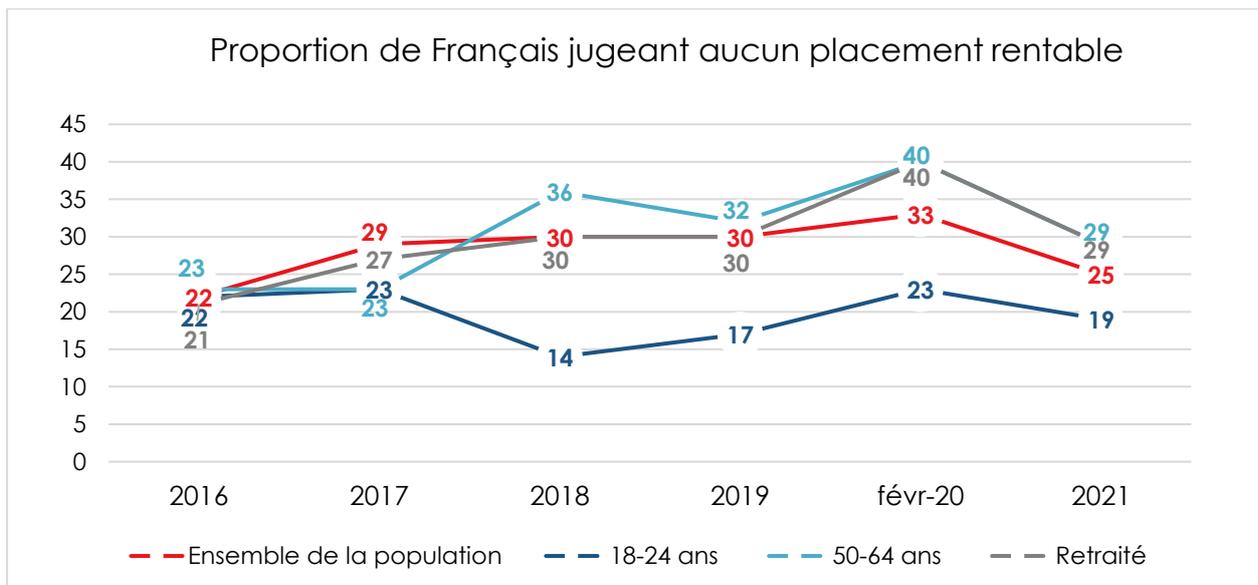
rentable. Cette affirmation est, en revanche, peu partagée par les retraités (4 %). Le caractère spéculatif et digital des cryptoactifs les dissuade pour le moment d'investir une partie de leur épargne.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

Juste avant la crise sanitaire, 40 % des retraités, contre un tiers de l'ensemble de la population jugeaient qu'aucun placement n'était rentable. Les retraités étaient alors sur la même longueur d'onde que les jeunes. La baisse des taux de rendement des placements expliquait cette appréciation qui se matérialise depuis plusieurs années par la montée de l'encours des dépôts à vue (plus de 500 milliards

d'euros en 2021). Il est à noter qu'en septembre 2021, le nombre de Français estimant qu'aucun placement n'est rentable baisse sensiblement en lien avec la bonne tenue de la bourse et une perception différente de la rentabilité. En période de crise, les Français attachent plus d'importance à la garantie du capital qu'au rendement intrinsèque.

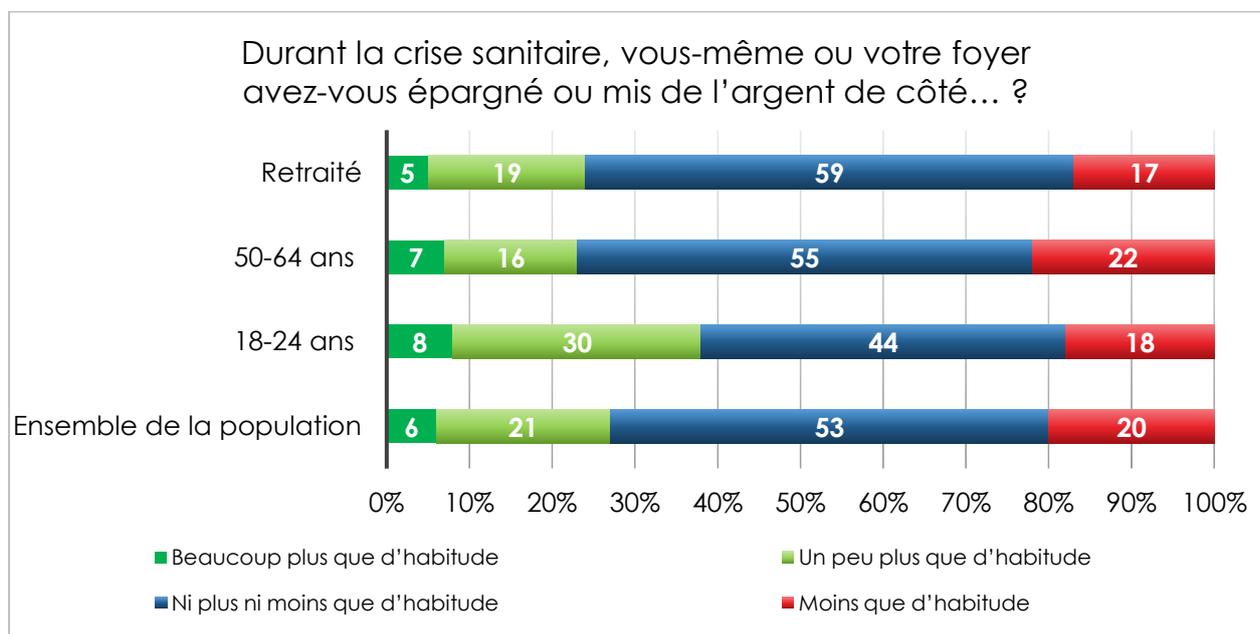


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

LES RETRAITÉS MOINS AFFECTÉS PAR LA CRISE QUE LES AUTRES CATÉGORIES DE LA POPULATION

Dans la vie courante, les retraités ont été moins affectés par la crise sanitaire que les actifs ou que les jeunes. Sortant moins que la moyenne de la population, les fermetures administratives des lieux de loisirs, des restaurants ou des bars les ont moins pénalisés. Leur budget de dépenses a donc peu évolué ce qui explique que seulement 24 % aient déclaré avoir épargné davantage que d'habitude entre mars 2020 et septembre 2021, contre 27 % pour l'ensemble de la population et 38 % pour les jeunes de

18 à 24 ans. Ces derniers qui sont des consommateurs importants de loisirs ont été amenés à épargner de manière contrainte de façon plus importante que le reste de la population. Du fait de revenus constants durant la crise sanitaire, les retraités sont également moins nombreux que les autres catégories de la population à déclarer avoir moins épargné que d'habitude, 17, contre 20 % pour l'ensemble de la population. La plus forte proportion de personnes à avoir diminué leur effort d'épargne se trouve chez les actifs et notamment chez les ouvriers et les employés.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

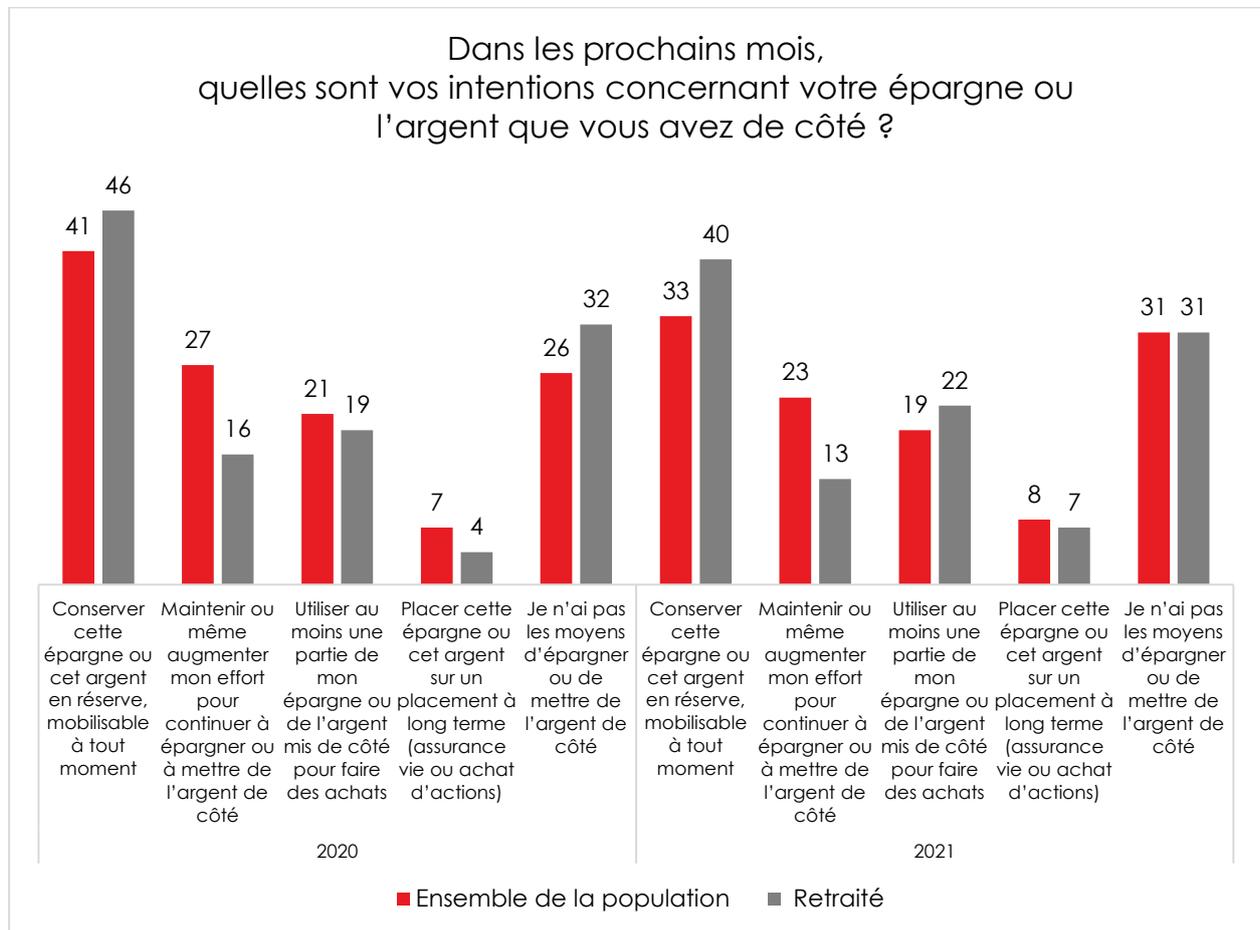
LES RETRAITÉS VEULENT CONSERVER LEUR CAGNOTTE COVID

Plus prudents que la moyenne de la population (33 %), 40 % des retraités

veulent, au mois de septembre 2021, que l'épargne accumulée depuis le début de la crise reste mobilisable. Ils étaient 46 % au mois de novembre 2020. Ils sont, en revanche,

moins nombreux à vouloir accroître leur effort d'épargne. Cette différence s'explique par la perception de revenus réguliers, les pensions, qui leur permettent de faire face à leurs besoins. Ils sont, de ce fait, légèrement plus nombreux à vouloir réaliser des achats (22 % contre 19 %). En plein cœur de la crise sanitaire, les ratios étaient inversés. Les retraités, du fait de leur âge, figuraient parmi

les personnes les plus susceptibles d'être atteintes par le covid. Cette menace les dissuadait alors de réaliser des achats. Avec la diffusion du vaccin, leur crainte s'est atténuée. En revanche, ils sont peu nombreux à vouloir réorienter leur épargne de précaution vers des placements à long terme.



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

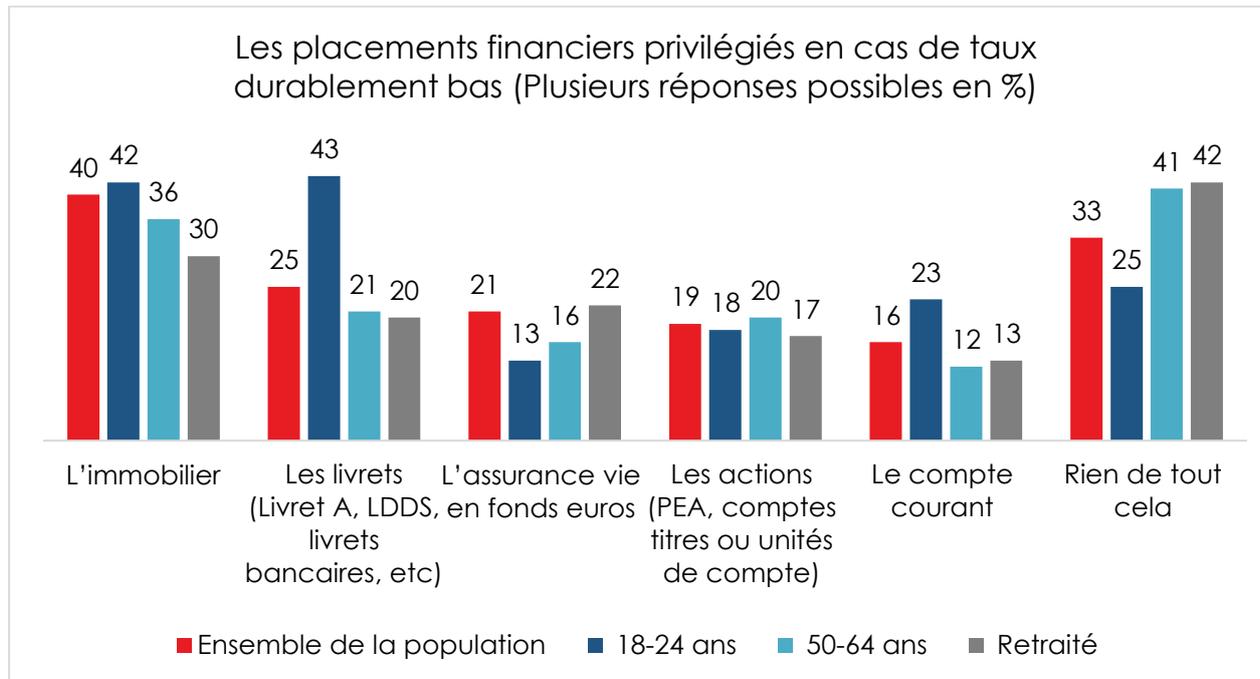
FACE AUX TAUX BAS, LES RETRAITÉS SONT ABSTENTIONNISTES

Face à la baisse des rendements des produits de taux, les retraités qui sont

plus averses aux risques que le reste de la population sont 42 % à estimer qu'il n'y a pas de solution. Ce taux est de 33 % pour l'ensemble des sondés. Au-delà de cette non-réponse, ils

estiment que l'immobilier et les fonds euros constituent les meilleures solutions. Dans les faits, les épargnants estiment que les produits

qu'ils détiennent sont les plus adaptés à la baisse des taux. Il en est ainsi pour les jeunes avec le Livret A.



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Les retraités détiennent une part importante du patrimoine financier et immobilier des ménages. Ils sont donc attentifs à la fiscalité de l'épargne. Ils ont plébiscité l'introduction du prélèvement forfaitaire unique et sont favorables à l'abaissement des droits sur les donations. La crise sanitaire a peu modifié leur comportement en tant qu'épargnant du fait de la stabilité de leurs revenus. Par rapport aux autres catégories de la population, leur appétence aux risques est

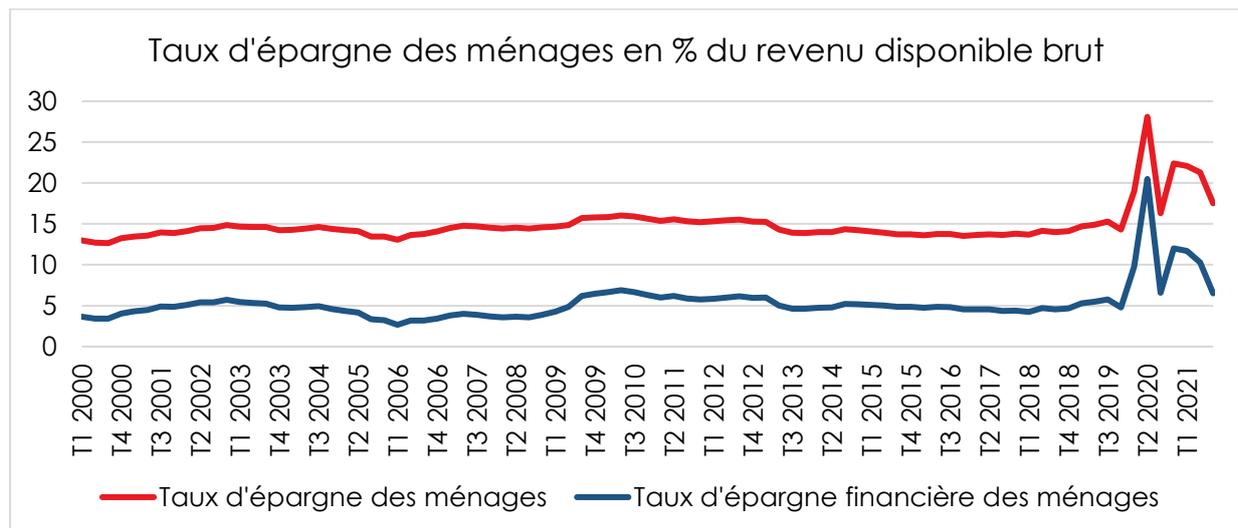
légèrement moins importante. Mais comme les autres épargnants, ils plébiscitent les placements qu'ils détiennent. L'immobilier et l'assurance vie reçoivent ainsi leurs faveurs. Face à la crise, ils restent prudents en voulant conserver un important volant d'épargne de précaution. Ils ne s'interdisent pas néanmoins d'effectuer quelques achats plaisirs dans les prochains mois si la situation sanitaire venait à s'éclaircir.

2021, PRÉDOMINANCE DE L'ÉPARGNE LIQUIDE AVEC UN ZESTE DE PRISE DE RISQUE

LE TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES, UN LENT RETOUR À LA NORMALE

À la fin du troisième trimestre 2021, le taux d'épargne des ménages s'élevait à 17,5 % du revenu disponible brut dont 6,5 % au titre de la seule épargne financière. Le taux d'épargne restait supérieur à son niveau d'avant crise (15 %). Le taux d'épargne a atteint 28,1 % au cours

du deuxième trimestre 2020, durant le premier confinement. Les Français ont maintenu depuis un important effort d'épargne. Celui-ci était tout à la fois contraint et volontaire. Le retour à la normale est attendu pour la fin de l'année 2022 sous réserve que l'épidémie soit maîtrisée.

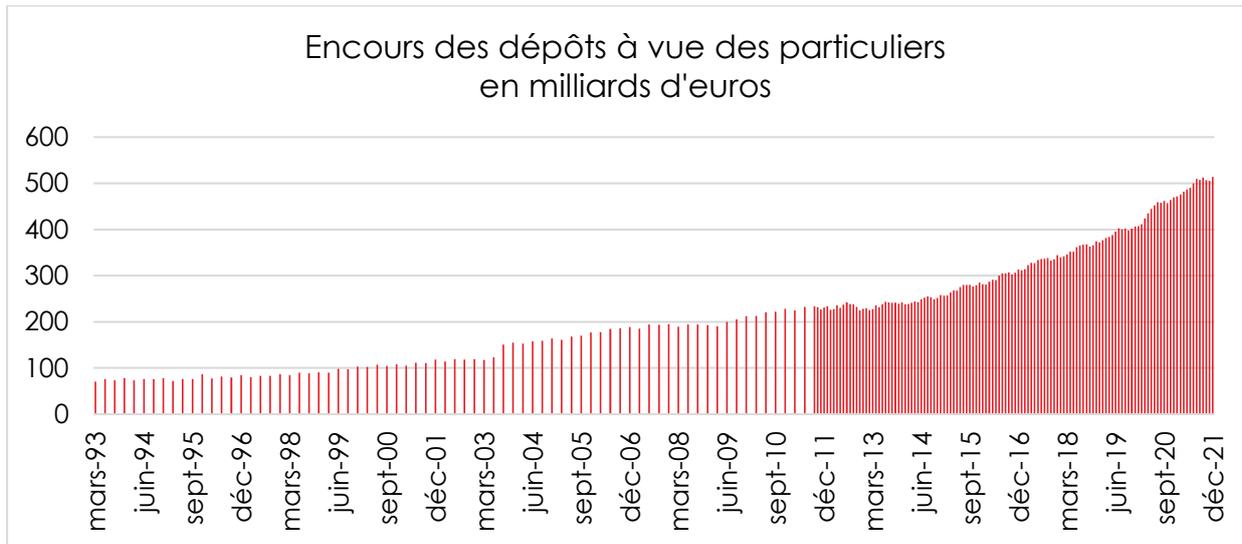


Cercle de l'Épargne – Banque de France

LES DÉPÔTS À VUE DES MÉNAGES, LE DEUXIÈME DES PLACEMENTS APRÈS L'ASSURANCE VIE

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'encours des dépôts à vue des ménages a progressé de

44,198 milliards d'euros. Depuis le début de la crise sanitaire, il a augmenté de 102 milliards d'euros. En vingt ans, la hausse atteint plus de 395 milliards d'euros.

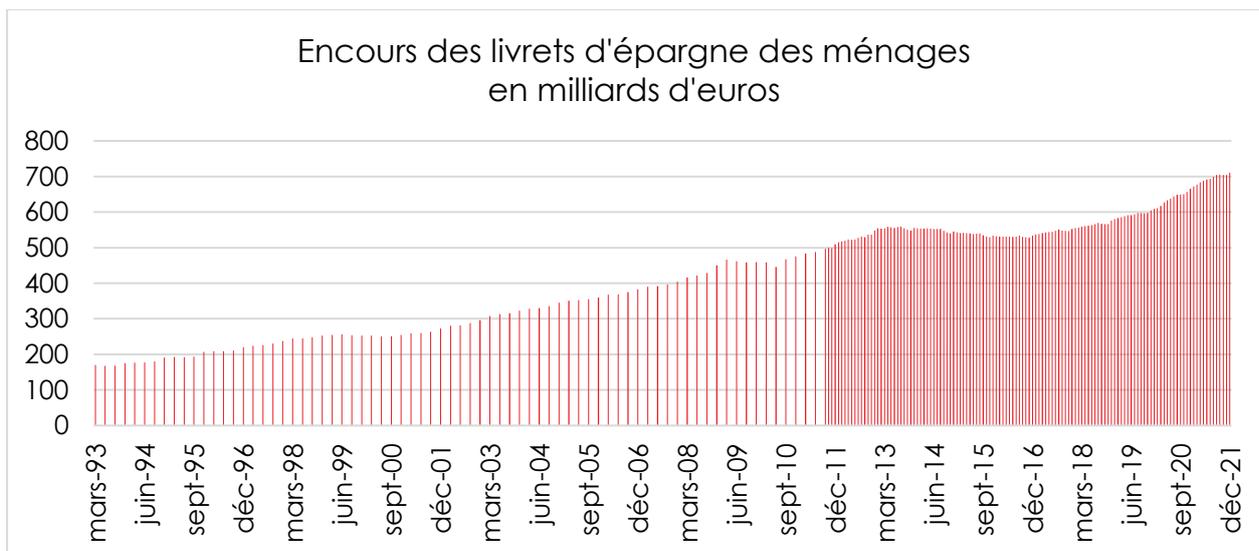


Cercle de l'Épargne – Banque de France

LES LIVRETS D'ÉPARGNE, LES PRODUITS DE TAUX, VALEUR REFUGE EN PÉRIODE DE CRISE

Les livrets d'épargne rassemblent tous les produits de l'épargne réglementée hors PEL et les livrets bancaires fiscalisés. Ces produits sont assortis de taux fixes et d'une garantie en capital. Ils constituent l'épargne de précaution des

ménages. L'encours a atteint, fin décembre 2021, 710 milliards d'euros. Il a augmenté sur l'ensemble de l'année de 45,5 milliards d'euros et de 100 milliards d'euros depuis le début de la crise sanitaire. La précédente progression importante était intervenue durant la crise des dettes publiques qui s'était accompagnée d'une décollecte de l'assurance vie.

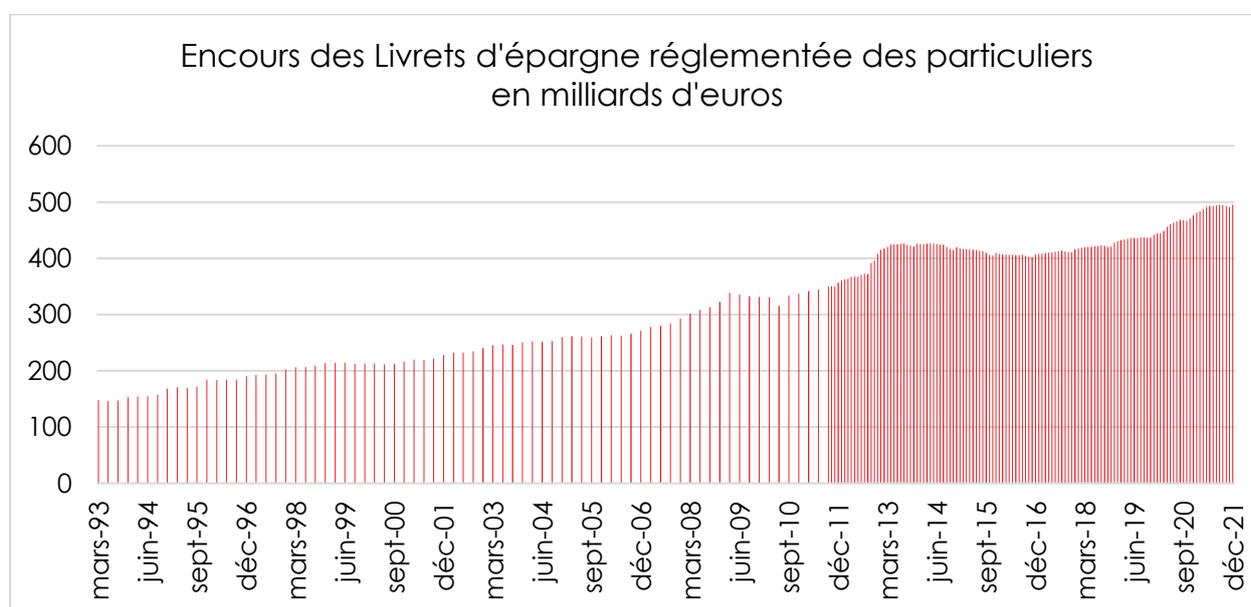


Cercle de l'Épargne – Banque de France

L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE, APRÈS UNE ANNÉE 2020 EXCEPTIONNELLE, UNE ACCALMIE

En 2021, l'encours de l'épargne réglementée a progressé de 19 milliards d'euros, soit nettement moins qu'en 2020 (35 milliards d'euros). L'encours a atteint, fin décembre 2021, 495,4 milliards d'euros contre 228 milliards d'euros

vingt ans auparavant (décembre 2001). L'épargne réglementée a connu trois fortes croissances : la première lors de la crise des subprimes entre 2008 et 2009, la deuxième en 2012 avec le relèvement des plafonds du Livret A et du LDDS et la crise des dettes publiques, la troisième avec l'épidémie de covid-19.



Cercle de l'Épargne – Banque de France

LE LIVRET A, LE RETOUR DE LA SAISONNALITÉ EN 2021

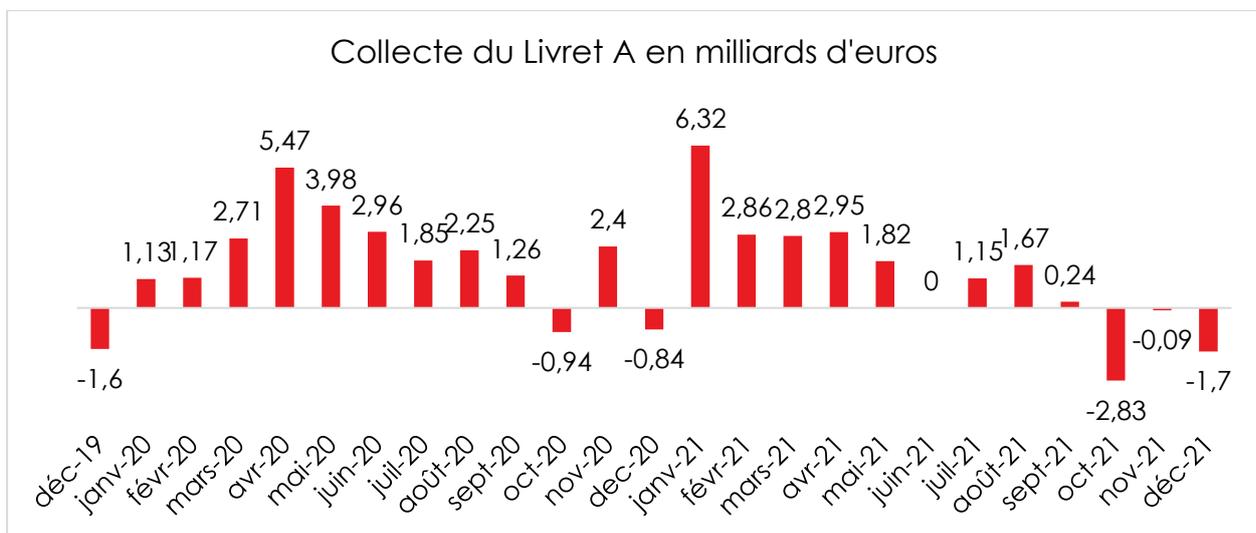
Le Livret A a réalisé, malgré la décollecte du dernier trimestre, une belle année 2021 avec une collecte totale de 15,17 milliards d'euros qui est la troisième meilleure collecte de ces dix dernières années. Le Livret A a retrouvé, en 2021, sa traditionnelle saisonnalité avec un premier semestre marqué par de forts versements et un second semestre

propice à la décollecte. Cette saisonnalité a été d'autant plus contrastée par les effets du troisième confinement. À partir du milieu de l'année, un retour à la normale pour l'épargne de précaution semble se dessiner. Malgré tout, l'encours du Livret A a fortement progressé depuis le début de la crise sanitaire passant de 303,9 à 343,4 milliards d'euros, soit un gain de près de 40 milliards d'euros. Les titulaires du Livret A, quatre Français sur cinq, n'ont que

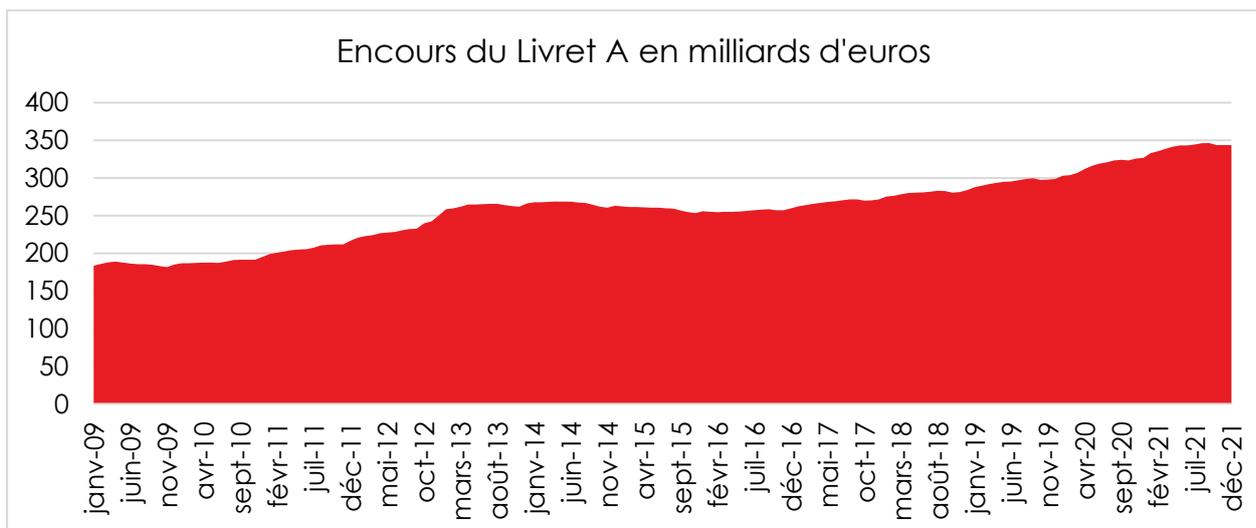
marginale­ment puisé dans leur épargne « covid ». Ils demeurent, face au contexte économique et financier, très prudents et attentistes. S'ils ont souhaité se faire plaisir en fin d'année, ils l'ont fait avec modération.

La collecte du Livret A devrait bénéficier, comme cela a été

constaté dans le passé, d'un petit rebond dans les premiers mois de 2022, avec l'annonce du relèvement à 1 % de son taux qui interviendra le 1er février. Les hausses de taux dopent temporairement les versements mais ont peu d'effets sur la durée.



Cercle de l'Épargne – données CDC

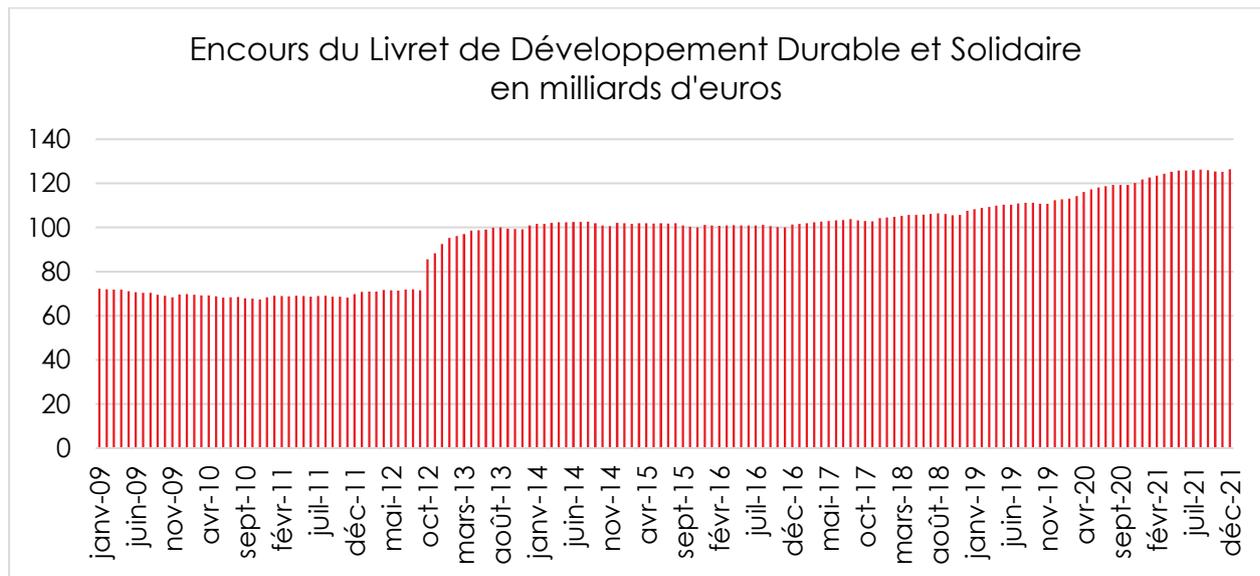


Cercle de l'Épargne – données CDC

LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE, LE PETIT FRÈRE DU LIVRET A A BATTU DE NOUVEAUX RECORDS

Le Livret de développement durable et solidaire a enregistré une collecte nette de 4,04 milliards d'euros en

2021, contre 8,82 milliards d'euros en 2020. Son encours a atteint 126,4 milliards d'euros, ce qui constitue un nouveau record.



Cercle de l'Épargne – données CDC

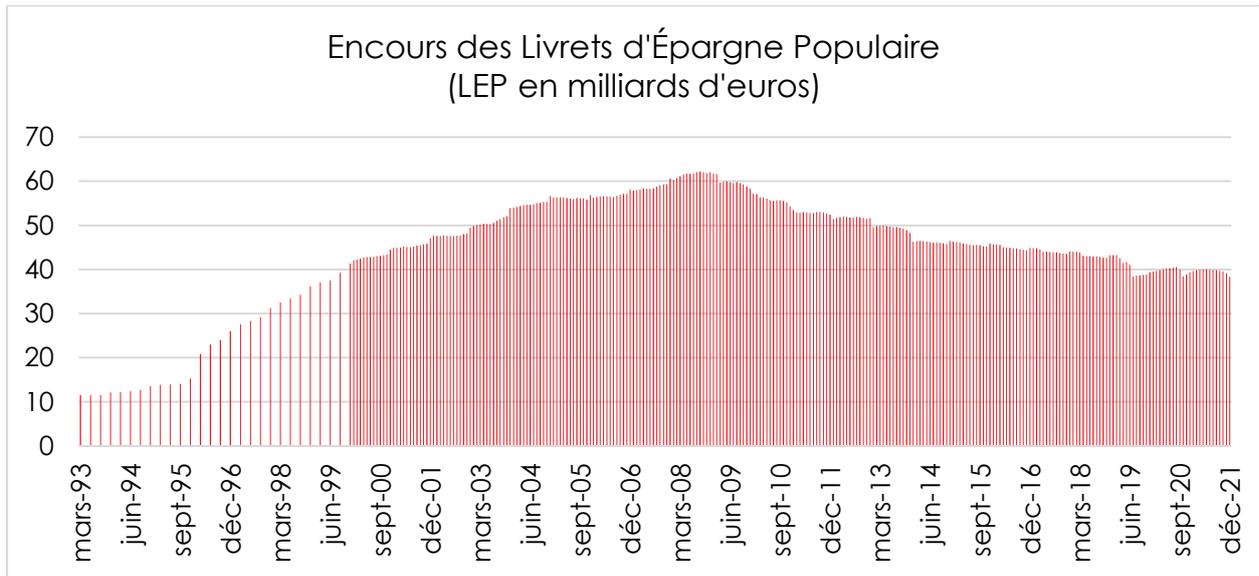
LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE, UNE RECHUTE EN 2021

L'encours du Livret d'Épargne Populaire (LEP) a diminué de 1 milliard d'euros en 2021. Si en 2020, le LEP avait mis fin à plus de dix ans de baisse avec un gain de 45 millions d'euros, en 2021, il a été confronté à nouveau à un mouvement de décollecte.

Le LEP a connu un encours record à l'automne 2008 (septembre 2008 à 62,2 milliards d'euros). Jusque la survenue de la crise financière, il a enregistré une décollecte ramenant son encours à 38,4 milliards d'euros

en juillet 2019. Après un léger rebond, le LEP rechute au point de battre un nouveau point bas à 38,33 milliards d'euros en décembre 2021.

Les mesures prises par le Ministère de l'Économie n'ont pas enrayé le processus de déclin de ce produit détenu, en 2020, par 7 millions de Français quand 15 millions pourraient en être titulaires. Le Gouvernement a en effet simplifié le dispositif de vérification de l'éligibilité en permettant aux banques d'accéder aux renseignements détenues par l'administration fiscale.

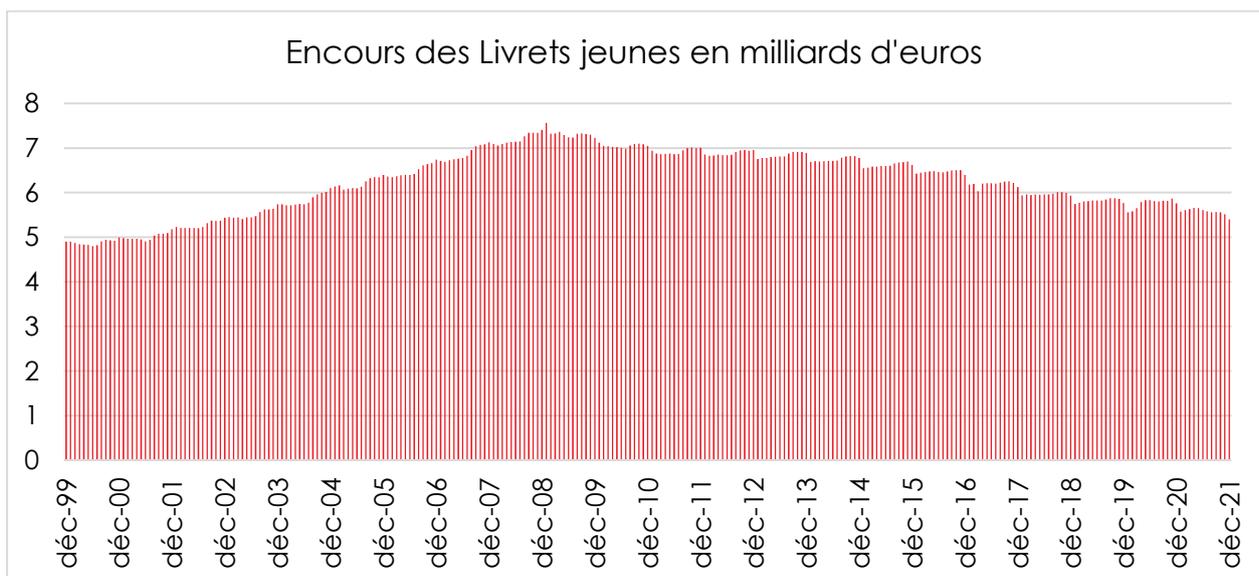


Cercle de l'Épargne – Banque de France

LES LIVRETS JEUNES, TOUJOURS EN PERTE DE VITESSE

En janvier 2009, le Livret Jeune a atteint un sommet à 7,5 milliards d'euros. Depuis, son encours est en baisse constante. En 2021, il a diminué de 363 millions d'euros. Il a connu une phase de légère

croissance, lors du premier confinement, avec une progression de 7 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2020. En revanche, à la différence des autres produits de taux, son encours a diminué entre mars 2020 et décembre 2021.



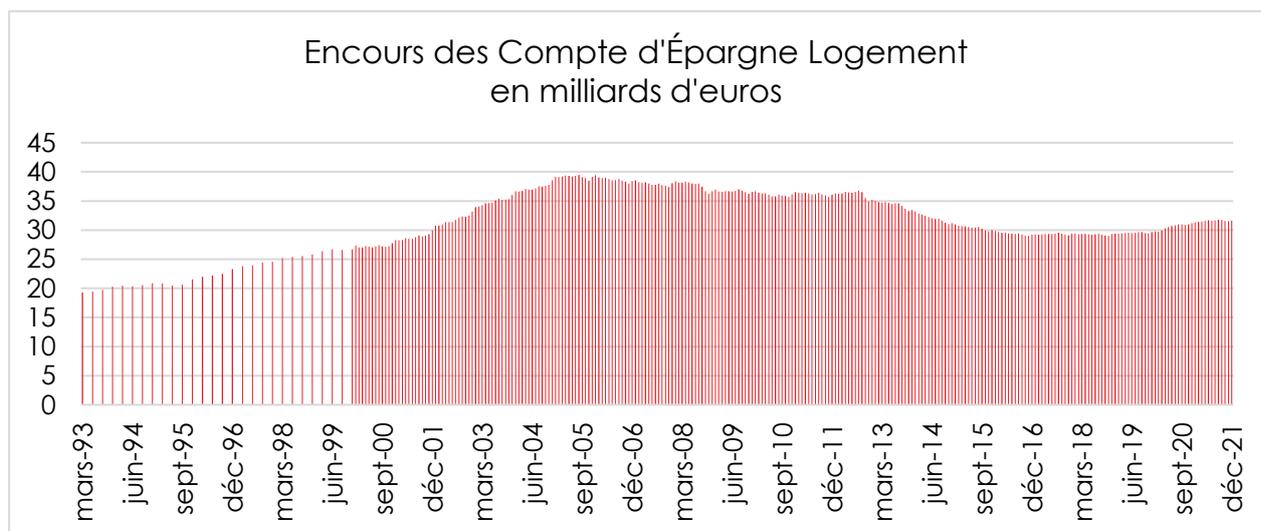
Cercle de l'Épargne – Banque de France

LE COMPTE D'ÉPARGNE LOGEMENT, UNE PROGRESSION SURPRENANTE

Malgré un faible rendement 0,25 %, l'encours a progressé en 2021 de 429 millions d'euros à 31,63 milliards d'euros. Ce résultat est d'autant plus méritoire que les Comptes d'Épargne logement (CEL) ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou sur option aux prélèvements sociaux et au barème de l'impôt sur le revenu). Par ailleurs, toujours depuis le 1^{er} janvier 2018, les nouveaux CEL ne donnent plus droit à l'attribution d'une prime par l'État en cas

d'obtention d'un prêt pour l'acquisition la construction d'un logement ou la réalisation de travaux. Cette croissance est en partie imputable au versement des intérêts.

Le CEL a atteint son niveau record en août 2005 avec 39,5 milliards d'euros. la baisse de son rendement avait provoqué une chute constante de son encours jusqu'en novembre 2018 (29,9 milliards d'euros). Depuis, il connaît une très faible remontée. Depuis le début de la crise sanitaire, son encours a augmenté de 1,9 milliard d'euros.



Cercle de l'Épargne – Banque de France

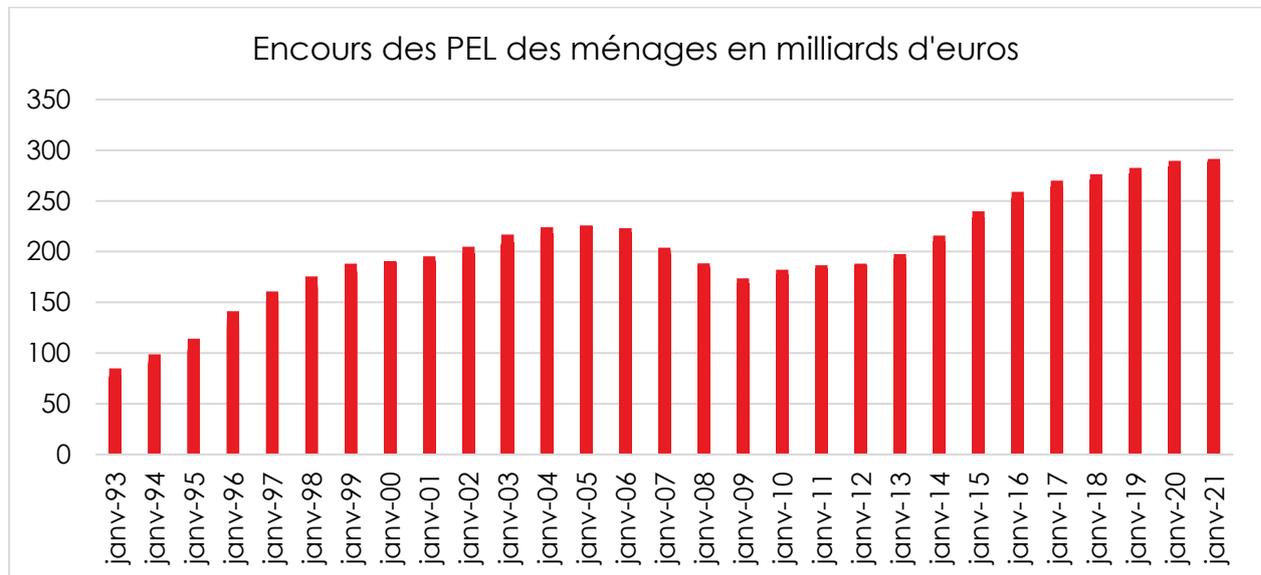
LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, FAIT DU SURPLACE

L'encours des Plans d'Épargne Logement (PEL) a battu, en 2021, un nouveau record à 291,335 milliards d'euros en hausse de 1,8 milliards d'euros sur un an. Cette augmentation est imputable au

versement des intérêts qui peuvent être élevés, notamment pour les PEL souscrits avant 2015. Depuis le début de la crise sanitaire, l'encours a progressé de 8,1 milliards d'euros. Le PEL qui avait connu une forte croissance de 2014 à 2017 stagne du fait que les nouveaux plans ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018 aient été

fiscalisés et que leur taux soit passé à 1 %, sachant qu'ils ne bénéficient plus, de la prime d'État. Même si ces

modifications concernent que les nouveaux plans, la collecte s'en trouve affectée.



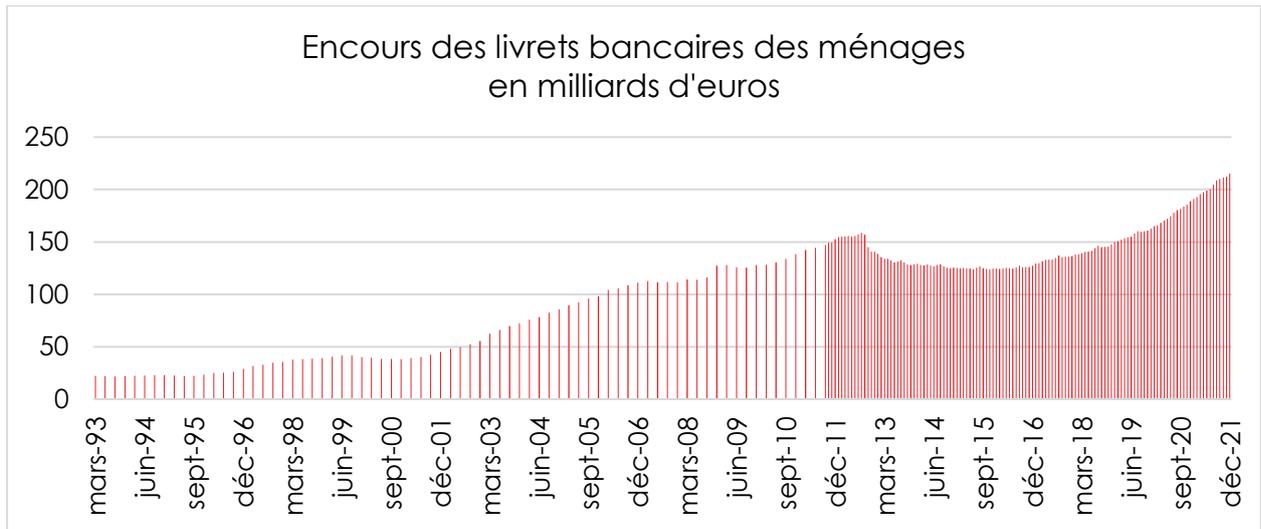
Cercle de l'Épargne – Banque de France

LES LIVRETS BANCAIRES FISCALISÉS, UNE CROISSANCE MALGRÉ UNE ABSENCE DE RENDEMENT

L'encours des livrets ordinaires a battu un nouveau record en 2021 à 215,4 milliards d'euros. L'assujettissement des gains des livrets bancaires au barème de l'impôt sur le revenu avait provoqué une rapide chute de l'encours en 2012. L'instauration du prélèvement forfaitaire unique en 2018 a eu l'effet inverse. Même si le rendement des livrets bancaires est très faible (0,09 % au mois de décembre 2021 selon la

Banque de France), la collecte annuelle est positive depuis la fin 2016. En 2021, l'encours a progressé de 26,7 milliards d'euros. Depuis le début de la crise sanitaire, il a augmenté de près de 50 milliards d'euros (49,74 milliards d'euros).

Les ménages qui ont saturé leur Livret A ou leur LDDS recourent aux livrets bancaires. Ces livrets reçoivent fréquemment des sommes en attente de réaffectation (immobilier notamment).

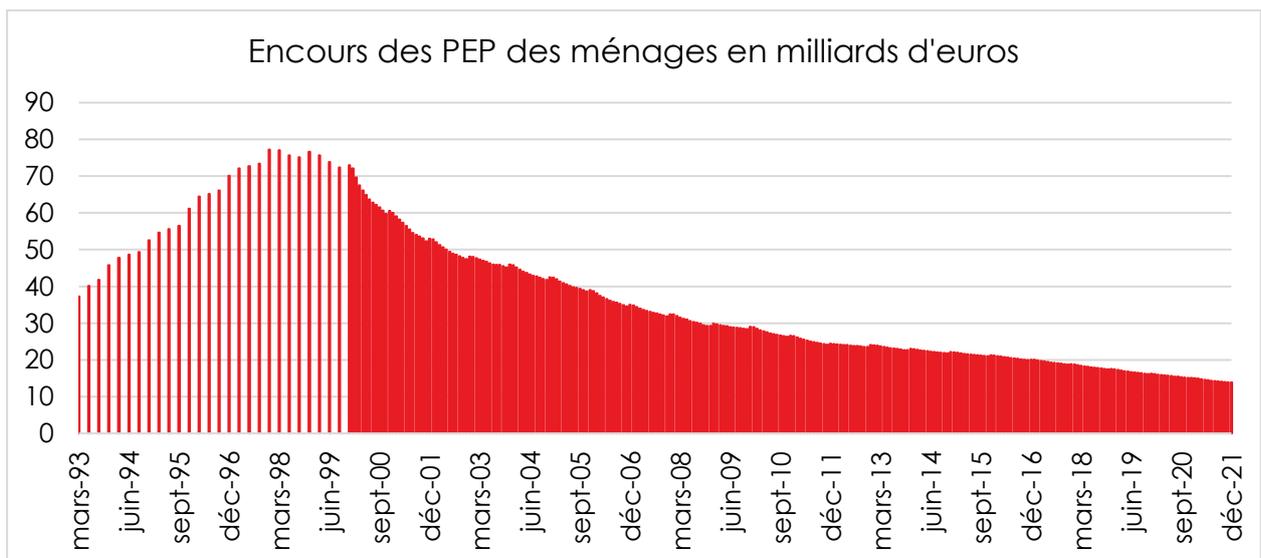


Cercle de l'Épargne – Banque de France

LE PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE, LE LENT DÉCLIN D'UN PRODUIT FERMÉ À LA VENTE

L'encours des Plans d'Épargne Populaire (PEP) s'élevait, à fin décembre 2021, à 13,892 milliards d'euros en baisse de 1,2 milliard d'euros sur un an en raison des clôtures.

Ce produit est fermé à la commercialisation depuis le 25 septembre 2003. Les titulaires des PEP qui ont souscrit avant cette date restent cependant autorisés à effectuer des versements dans la limite du plafond légal de 92 000 euros et continuent à bénéficier des avantages fiscaux du PEP.

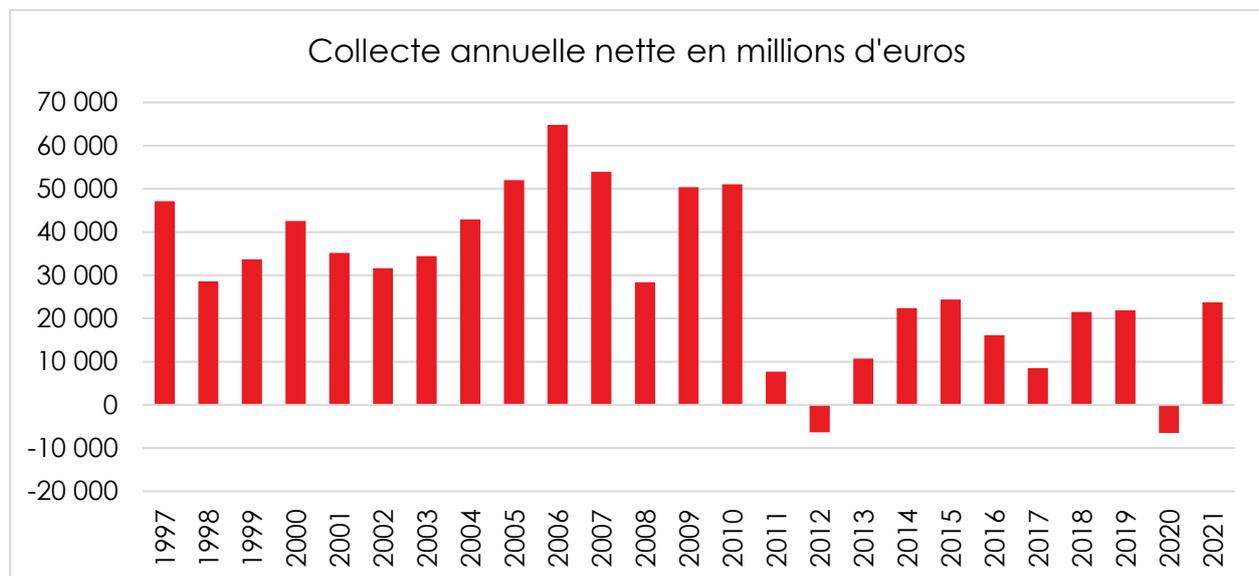


Cercle de l'Épargne – Banque de France

L'ASSURANCE VIE, UN REBOND EN 2021

Au mois de décembre 2021, l'assurance vie a signé sa 13^e collecte nette positive consécutive témoignant de son regain de forme après le passage à vide lors du premier confinement de 2020. Sur

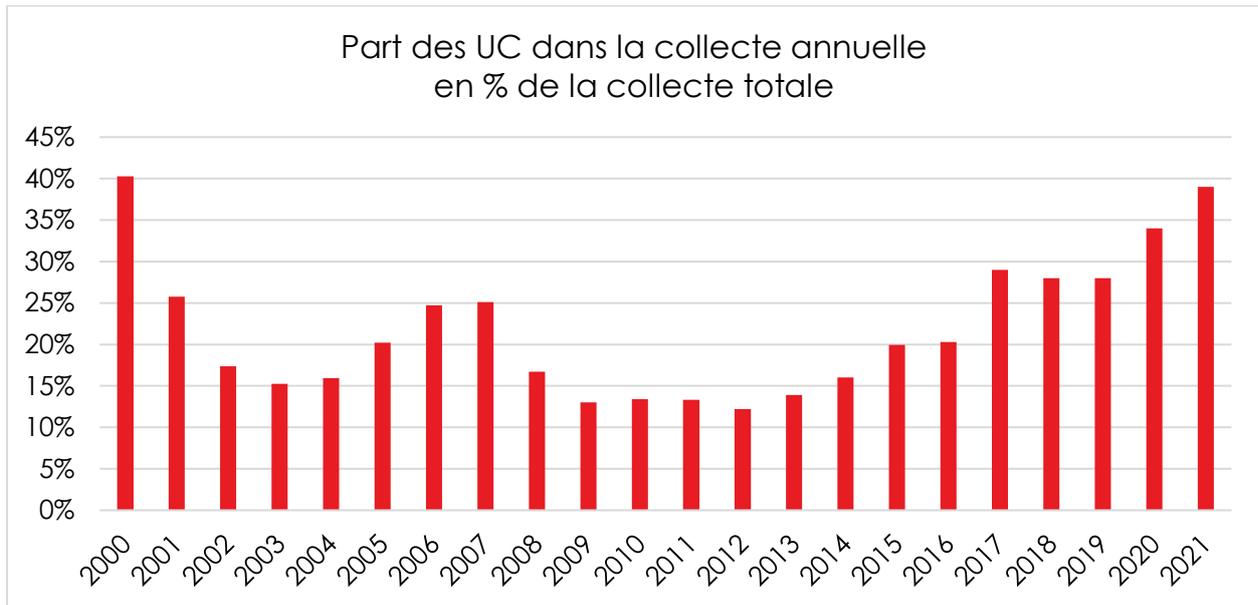
l'ensemble de l'année 2021, la collecte nette a été de 23,7 milliards d'euros. Si la collecte nette n'a pas retrouvé le faste des années 1990 et 2000, elle a renoué avec le rythme qu'elle connaissait avant la crise sanitaire.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Preuve que les Français réorientent une partie de leur épargne covid, en décembre, les cotisations en assurance vie se sont élevées à 14,4 milliards d'euros, ce qui constitue un niveau record depuis plus de 10 ans. Sur l'ensemble de l'année, les cotisations ont atteint 151,1 milliards d'euros. Il y a eu un réel effet de rattrapage par rapport à l'année 2020 qui avait été fortement perturbée par les confinements.

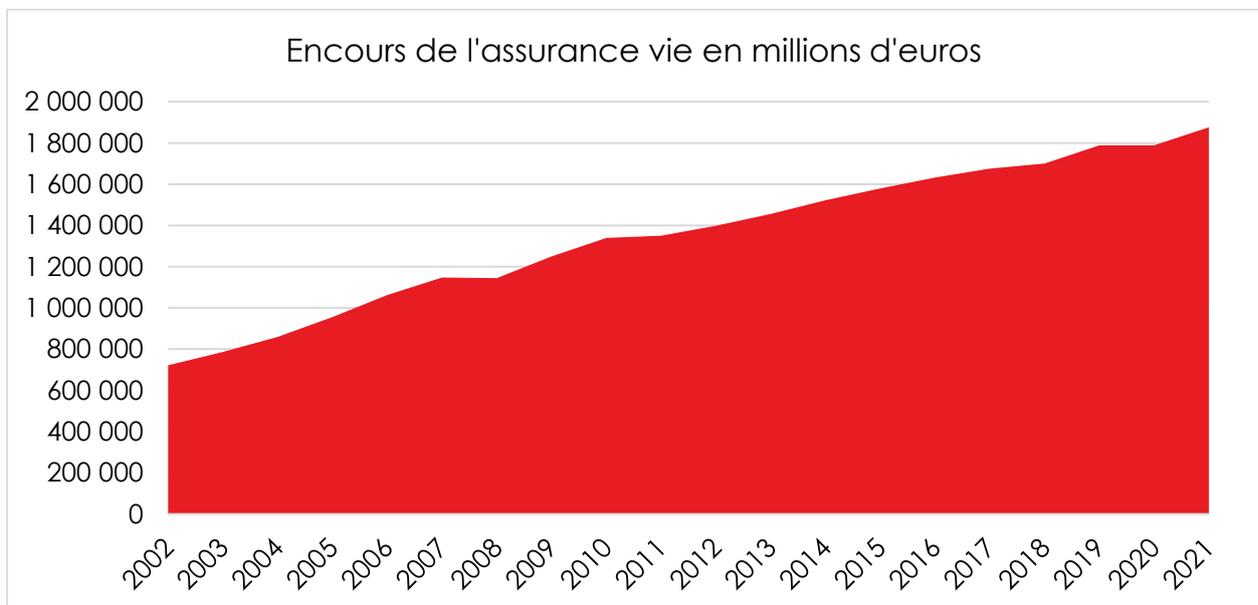
Au mois de décembre, la part des Unités de Compte (UC) dans la collecte totale s'élevait à 44 %. Elle a atteint 39 % sur l'ensemble de l'année. La bonne tenue des marchés « actions » et la baisse des rendements des fonds euros concourent à la montée en puissance des unités de compte dans la collecte. La proportion d'UC a retrouvé le niveau atteint durant la période de la bulle Internet et qui n'avait pas été battu depuis.



Cercle de l'Épargne - données France Assureurs

Les prestations sont relativement stables, en décembre, à 11,7 milliards d'euros. En légère hausse sur l'année 2021, elles se sont établies à 127,4 milliards d'euros.

À la fin de l'année 2021, l'assurance vie conforte sa place de numéro 1 des placements avec un encours de 1 876 milliards d'euros en croissance de +4,4 % sur un an.

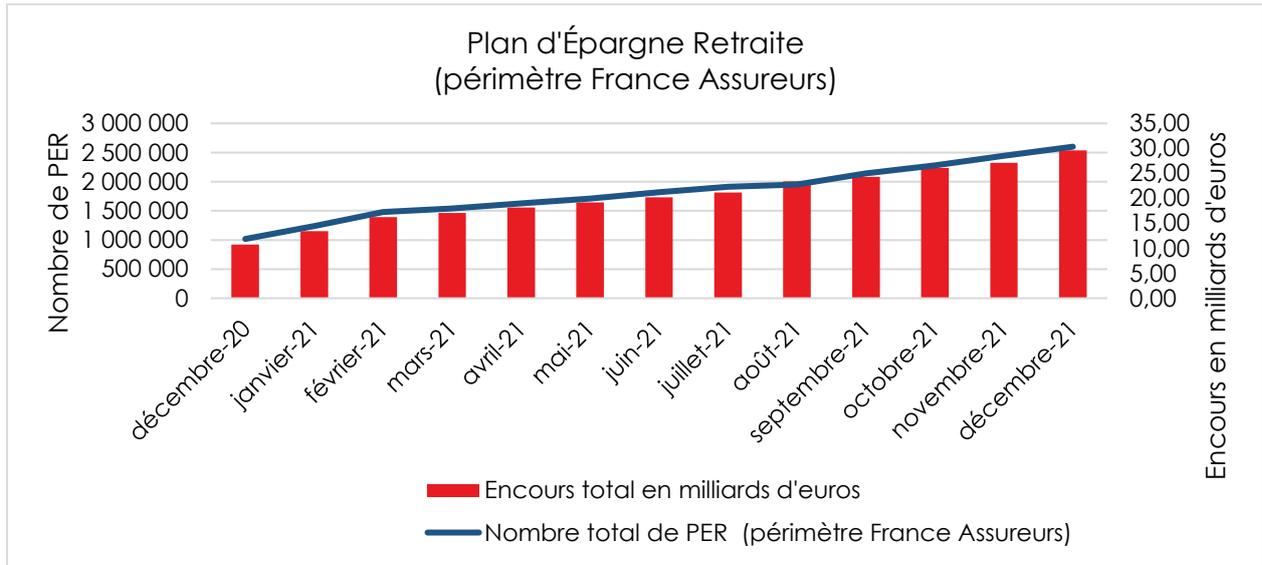


Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, UN PETIT NOUVEAU QUI RÉUSSIT

Selon France Assureurs, fin décembre, 2,6 millions de Français ont souscrit un PER et l'encours est proche de 30 milliards d'euros. En prenant en

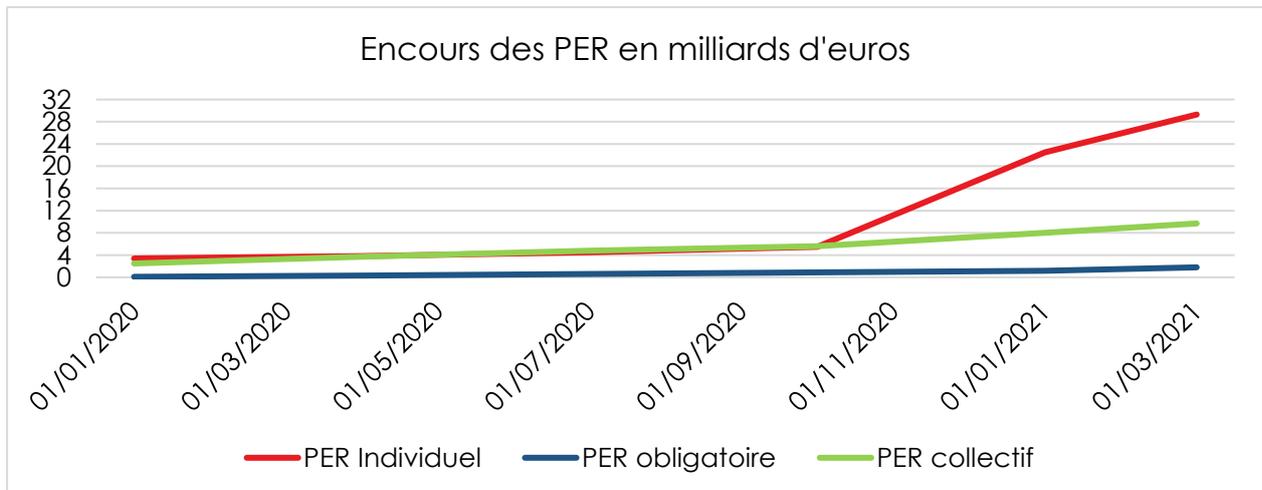
compte tous les canaux de distribution et toutes les catégories de PER (individuels et collectifs), à fin septembre 2021, 4,3 millions de Français en détenaient un pour un encours de 48,5 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Selon les données recueillies par la Direction générale du Trésor auprès de l'ensemble des fédérations professionnelles commercialisant des PER (individuels et d'entreprises),

l'encours du produit lancé en octobre 2019 s'établirait à 40,8 milliards d'euros à la fin mars 2021.

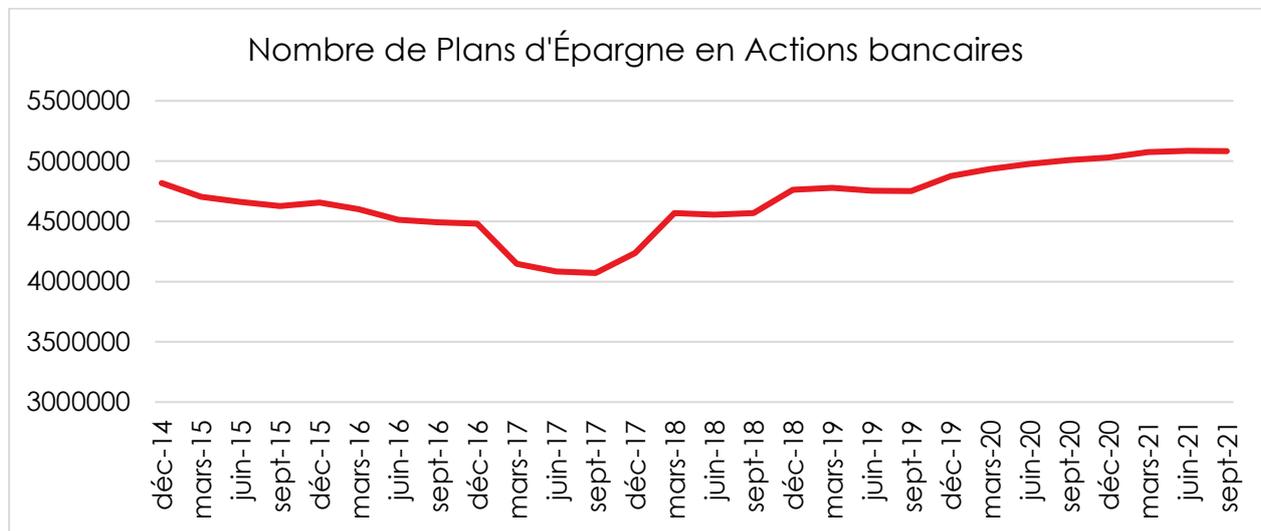


Cercle de l'Épargne – DG Trésor

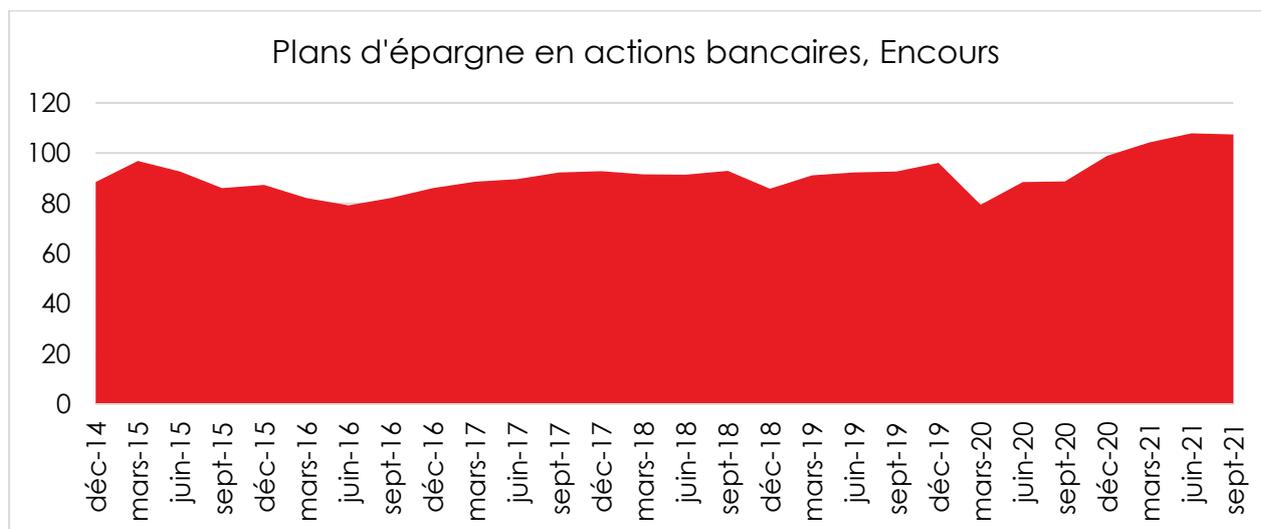
LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS, UNE CROISSANCE EN DEMI-TEINTE

À fin septembre 2021, 5,08 millions de Français détenaient un Plan d'Épargne en Actions, soit 75 000 de plus en un an. Si le nombre de titulaires n'a jamais retrouvé son niveau d'avant 2008 (7 millions), il est en hausse constante depuis décembre 2017. L'encours atteignait, fin septembre 2021, 107,49 milliards

d'euros en hausse de 18,76 milliards d'euros en un an. L'encours est évidemment porté par les bons résultats des valeurs boursières. Compte tenu justement de la forte croissance des valeurs « actions », la croissance du PEA aurait pu être plus forte. Ce produit qui dispose d'une fiscalité intéressante semble être méconnu par une partie des épargnants.



Cercle de l'Épargne – Banque de France

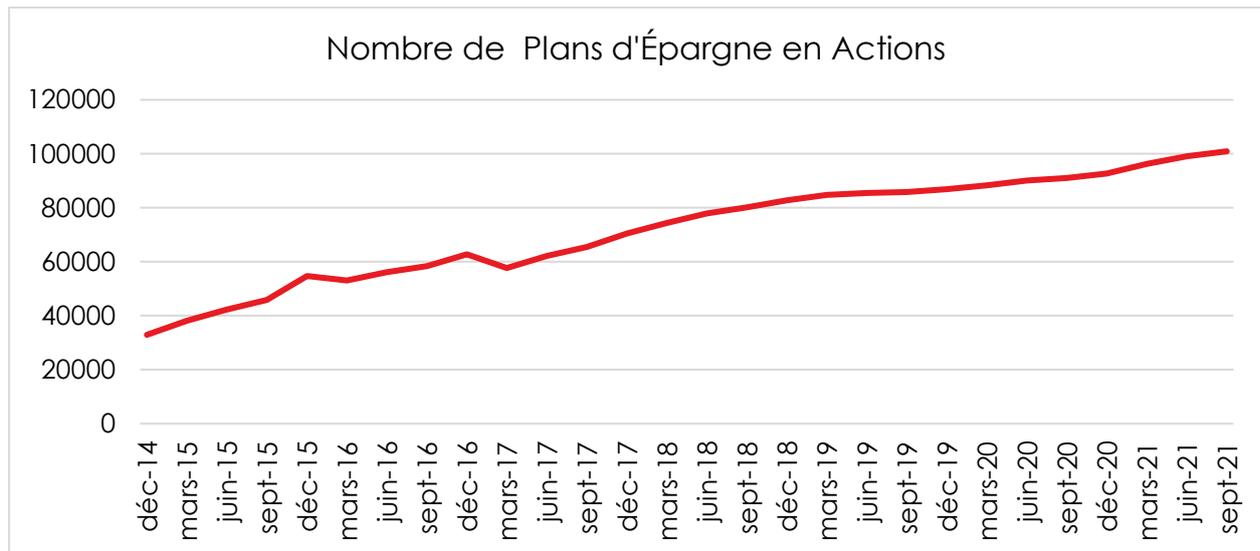


Cercle de l'Épargne – Banque de France

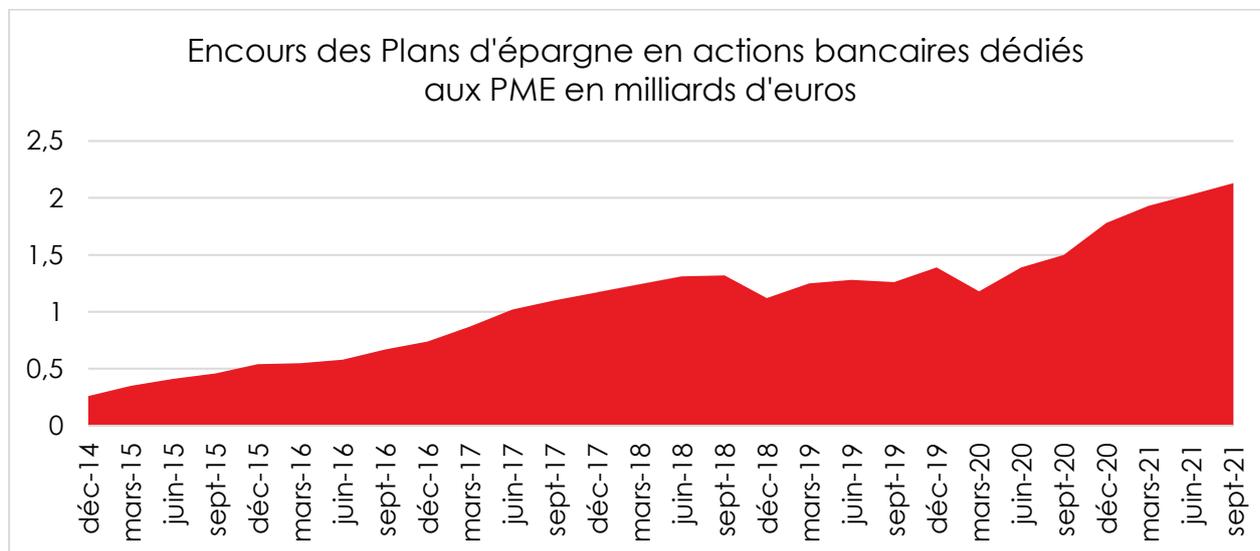
**LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PME,
LE PETIT DERNIER QUI RESTE TOUT PETIT**

À fin septembre 2021, 100 924 personnes avaient ouvert un PEA PME.

L'encours de ce produit s'élevait toujours à fin septembre 2021 à 2,13 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – Banque de France



Cercle de l'Épargne – Banque de France

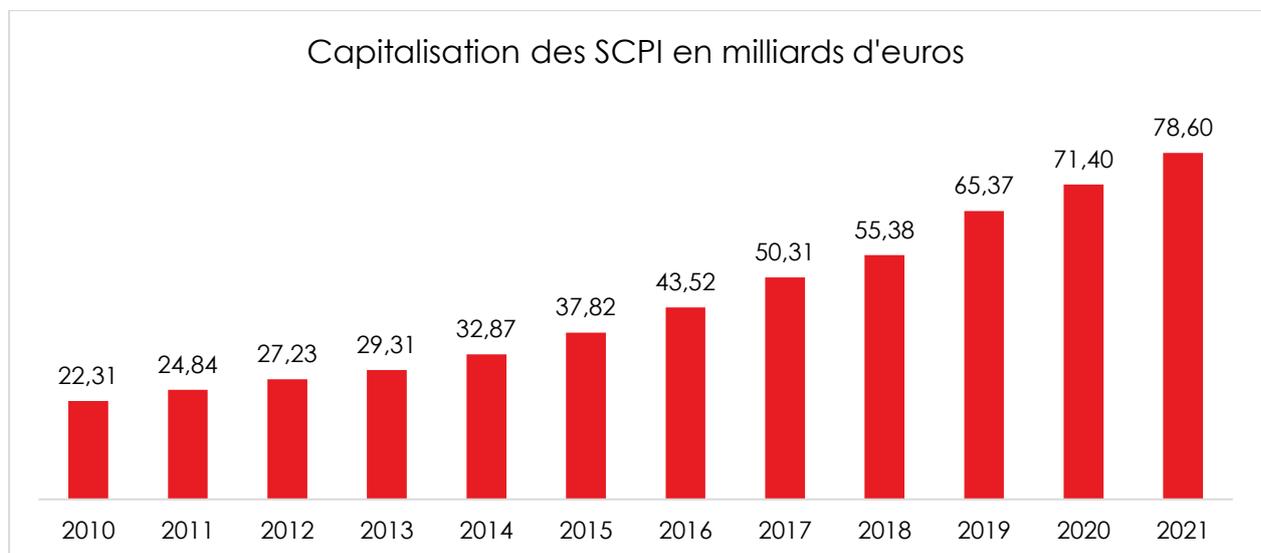
LES SCPI, LA PIERRE PAPIER RÉSISTE

En 2021, la collecte en faveur des SCPI a atteint 7,4 milliards d'euros,

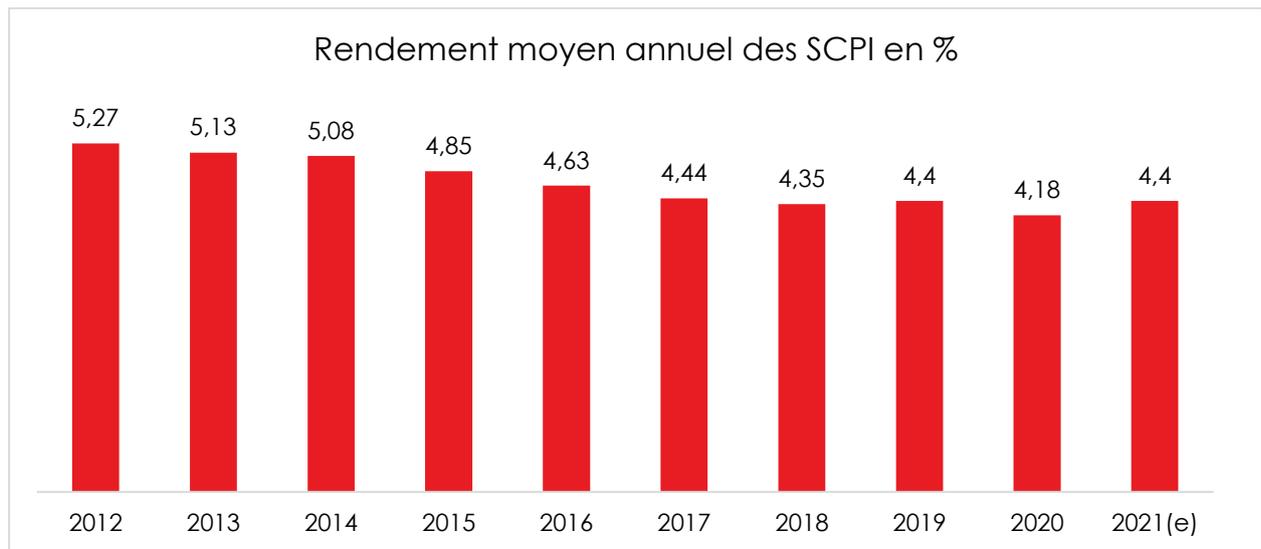
contre 6 milliards d'euros en 2020. Le rendement moyen devrait avoisiner 4,3 % contre 4,18 % en 2020.

Les SCPI surmontent bien la crise sanitaire qui a pourtant mis à mal les activités de commerce. Les SCPI sont de plus en plus diversifiées ce qui leur permet de compenser des pertes sur un secteur d'activité. Par ailleurs, les entrepôts connaissent une forte croissance. Les SCPI résistent bien traditionnellement à l'inflation. Les loyers sont révisés sur la base de deux

indices Insee que sont l'indice des loyers commerciaux (ILC) et l'indice des loyers des activités tertiaires (Ilat). Ce dernier correspond à la somme pondérée des indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation (pour 50 %), du PIB (pour 25 %) et de l'indice de la construction (pour 25 %).



Cercle de l'Épargne - données ASPIM



(e) estimation – Cercle de l'Épargne - données ASPIM

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret A et Livret Bleu	1,00 % Plafond 22 950 euros	Décembre 2021 : -1,70 milliard d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +26,39 milliards d'euros Encours : 343,4 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	1,00 % Plafond 12 000 euros	Décembre 2021 : +630 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +8,82 milliards d'euros Encours : 126,4 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Décembre 2021 : 5,156 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Évolution sur l'année 2020 : +7,039 milliards d'euros Encours : 291,335 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	0,25 % Plafond 15 300 euros	Décembre 2021 : +129 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Évolution sur l'année 2020 : +1,548 milliard d'euros Encours : 31,630 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Décembre 2021 : -118 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Évolution sur l'année 2020 : -6 millions d'euros Encours : 5,397 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	2,2 % Plafond : 7 700 euros	Décembre 2021 : -766 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliard d'euros Évolution sur l'année 2020 : +48 millions d'euros Encours : 38,337 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,09 % (décembre 2021) Pas de plafond légal	Décembre 2021 : +3,098 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +14,878 milliards d'euros Encours : 215,425 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (sept. 2021) : 5,085 millions Encours (sept. 2021) : 107,89 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (sept. 2021) : 99 091 Encours (sept. 2021) : 2,03 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros • En 2020 UC • En 2020	+1,3 % +1,1 %	Décembre 2021 : +2,3 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : -6,5 milliards d'euros Encours : 1 861 milliards d'euros
SCPI • 2020	4,18 %	Encours 2020 : 71,4 milliards d'euros Collecte 2020 : 6,03 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats -. janv. 2022
CAC au 31 décembre 2021	7 153,03
CAC au 31 janvier 2022	6 999,20
Évolution en janvier 2022	-2,43 %
Évolution sur 12 mois	+29,63 %
Daxx au 31 décembre 2021	15 884,86
DAXX au 31 janvier 2022	15 471,20
Évolution en janvier 2022	-2,60 %
Évolution sur 12 mois	+15,17 %
Footsie au 31 décembre 2021	7 384,54
Footsie au 31 janvier 2022	7 464,37
Évolution en janvier 2022	+0,83 %
Évolution sur 12 mois	+16,49 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2021	4 298,41
Euro Stoxx au 31 janvier 2022	4 174,60
Évolution en janvier 2022	-3,05 %
Évolution sur 12 mois	+19,91 %
Dow Jones au 31 décembre 2021	36 338,30
Dow Jones au 31 janvier 2022	35 131,86
Évolution en janvier 2022	-3,48 %
Évolution sur 12 mois	+17,17 %
Nasdaq au 31 décembre 2021	15 644,97
Nasdaq au 31 janvier 2022	14 239,88
Évolution en janvier 2022	-9,54 %
Évolution sur 12 mois	+8,95 %
Nikkei au 31 décembre 2021	28 791,71
Nikkei au 31 décembre 2022	27 001,98
Évolution en janvier 2022	-6,22 %
Évolution sur 12 mois	-2,39 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2021	3 639,78
Shanghai Composite au 31 janvier 2022	3 361,44
Évolution en janvier 2022	-6,55 %
Évolution sur 12 mois	-3,49 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2021	1,1378
Parité euro/dollar au 31 janvier 2022	1,1219
Évolution en janvier 2022	-0,96 %
Évolution sur 12 mois	-7,51 %
Once d'or au 31 décembre 2022	1 825,350
Once d'or en dollars au 31 janvier 2022	1 796,450
Évolution en janvier 2022	-1,02 %
Évolution sur 12 mois	-2,88 %
Pétrole au 31 décembre 2021	78,140
Pétrole de Brent en dollars au 31 janvier 2022	89,240
Évolution en janvier 2022	+12,62 %
Évolution sur 12 mois	+62,31 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans	
Au 31 décembre 2020	-0,343 %
Au 31 décembre 2021	+0,195 %
Au 31 janvier 2022	+0,425 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 31 décembre 2020	-0,5750 %
Au 31 décembre 2021	-0,181 %
AU 31 janvier 2022	+0,0105 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 31 décembre 2020	+0,915 %
Au 31 décembre 2021	+1,505 %
Au 31 janvier 2022	+1,791 %
Taux de l'Euribor au 31 janvier 2022	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,567 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,552 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,514 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,453 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 31 janvier 2022)	
10 ans	0,70 %
15 ans	0,85 %
20 ans	1,00 %
25 ans	1,15 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2021 (BdF)	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	1,83 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	1,80 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	1,81 %
Prêts à taux variable	1,75 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,16 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2022	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,44 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,40 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,41 %
Prêts à taux variable	2,33 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,87 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros : (Taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2021 par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros :	15,88 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	7,35 %
Montant supérieur à 6 000 euros	3,70 %
Prêts découverts de comptes	11,47 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2022	
Montant inférieur à 3 000 euros	21,17 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	9,80 %
Montant supérieur à 6 000 euros	4,93 %
Prêts de découverts de compte	15,29 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022	Minimum contributif : 652,60 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2022 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2841 euro au 1 ^{er} nov. 2021	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,49241 euro au 1 ^{er} jan. 2022	
Indépendants	Valeur du point : 1,221 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,05 euros	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 916,78 euros par mois pour les personnes seules et à 1 423,31 euros pour les couples au 1 ^{er} janvier 2022. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 0001,45 euros pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 079,77 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1 ^{er} janvier 2022 de 1,1 % soit à 632,17 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 370,63 euros. Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2021 : 778,53 euros (les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 335,58 euros pour 3 mois).
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 21 985,60 euros en 2022 contre 21 320 euros en 2021. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 34 877,44 euros en 2022.	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2019 : <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 503 euros 1 924 euros 1 145 euros	Avec droits dérivés : 1 651 euros 1 947 euros 1 399 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr